



ENTRETIEN

Hélène Langevin

CULTURE

Tony Gatlif

ACTUALITÉ

Les Tunisiens brisent leurs chaînes

MONDES UNIVERSITAIRES

Restructurations... privatisation

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 591 JANVIER 2011

e s n e s u p

DOSSIER

Xénophobie : une insulte à l'humanité



Prendre en main son avenir...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Ce début d'année est historique. Ben Ali n'a pas résisté à la population, déterminée à renverser son régime féroce, au prix de la vie de nombreux Tunisiens sauvagement abattus. Déployée pour se libérer du joug qui accable la Tunisie, l'énergie collective porteuse d'espoir est contagieuse... les Tunisiens ont pris en main leur avenir. Le silence assourdissant de l'Etat français complice et les propos de Michèle Alliot-Marie sont indignes de la République déjà bien malmenée. **L'ukase de Christian Jacob** « sur l'embauche à vie des fonctionnaires » et le projet de développer « des contrats d'objectifs sur cinq ou dix ans... par exemple, dans l'équipement ou la recherche » étalent au grand jour le projet de la majorité présidentielle de généraliser le recours à l'emploi précaire. Cette conception prolonge le changement de paradigme éloignant de l'intérêt général l'enseignement supérieur et la recherche publics.

Dix-sept projets d>IDEX ont été déposés pour concourir au label « d'Excellence ». En privilégiant des structures aux antipodes des fondements collégiaux et démocratiques des universités pour porter



Stéphane Tassel
secrétaire général

ces dossiers, le gouvernement a choisi de se couper de la communauté scientifique. Nicolas Sarkozy dans ses vœux fanfaronne : « Nos chercheurs se sont vu doter de moyens considérables par le Grand Emprunt ». Comment peut-il penser bernier l'opinion lorsque seule la moitié des universités est impliquée ? Qui plus est, lorsque seuls certains laboratoires ou composants sont concer-

nés. Ces monstres bureaucratiques risquent d'entretenir les guerres de tranchées stériles, enclenchées par le gouvernement.

Outre la pulvérisation du tissu universitaire et la dégradation de nos conditions de travail, ce stratagème tente de dissimuler l'ampleur du désengagement financier de l'État. Le gouvernement se défait de ses responsabilités sur des établissements qui, pour survivre, sont poussés à de cruels dilemmes. Sous des arguments de « bonne gestion », il s'agit en fait d'abandons durables de pans entiers de formation et de recherche, de mesures de restriction qui hypothèquent le service public.

2011 présente de lourdes similitudes avec 2010, notre détermination aussi...

ACTUALITÉ 3

- Les Tunisiens brisent leurs chaînes
- La dépendance : un nouveau **besoin social**
- IUT : la **sanctuarisation** se précise...
- Urgences hospitalières : Une gestion **chaotique**

MÉTIER 7

- Une rencontre au ministère sur les **questions statutaires**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Les restructurations « sauvages » du **Grand Emprunt** : une menace pour la recherche publique
- Enquêtes PISA : **aller au-delà** des résultats bruts
- Fusion des universités bordelaises : demandez **le programme !**

DOSSIER 9

Xénophobie : une insulte à l'humanité

En choisissant, en 2007, d'associer immigration et identité nationale par l'intermédiaire d'un ministère de la honte, renouant ainsi avec l'idéologie coloniale, le gouvernement a placé délibérément la xénophobie au cœur du débat public, le président allant jusqu'à distinguer les Français de naissance des Français par acquisition de la nationalité. L'étranger est, dès lors, désigné par des politiciens peu scrupuleux, comme un problème ou une menace, rendant particulièrement poreuse la frontière avec un racisme de la différence culturelle. Les politiques sécuritaires, à la constante recherche du bouc émissaire, ont des conséquences délétères sur la citoyenneté. Pourtant, sur le long terme, on doit constater, en France comme dans nombre d'autres pays comparables, une tendance lourde à la diminution de l'intolérance. Faut-il en conclure que la xénophobie politique a d'ores et déjà échoué ?



© DR

- Loi Adnot : un **coup d'accélérateur** aux restructurations et à la privatisation
- **Intégration de la CPU** au projet libéral-productiviste

INTERNATIONAL 20

- **En Italie**, les étudiants manifestent pour avoir un futur
- Forum Social Mondial
- Forum mondial sciences et démocratie

ENTRETIEN 21

- avec **Hélène Langevin**

CULTURE 22

- Entretien avec **Tony Gatlif**

SNESUP.COM 23

Congrès d'orientation : un **moment majeur** de la vie du syndicat

Action syndicale : un rôle moteur pour le syndicat

Les Tunisiens brisent leurs chaînes

→ par Le secteur International

Le 14 janvier, jour de la fuite du despote Ben Ali, restera sans aucun doute dans l'histoire de la Tunisie, comme un symbole du courage, de la détermination, de la responsabilité et de l'unité de tout un peuple.

Pendant un mois, après des années d'oppression, de corruption et d'une politique économique et sociale népotique, et néanmoins donnée en exemple par le FMI, c'est tout un peuple qui s'est soulevé, et plus particulièrement sa jeunesse, alors que la répression sanglante perpétrée par le régime Ben Ali prenait la forme de massacres.

C'est avec consternation et colère que la commission administrative nationale du SNESUP, réunie le jeudi 13 janvier, a appris le meurtre de notre collègue Hatem Bettahar de l'Université Technologique de Compiègne (Professeur d'informatique de 38 ans), abattu à Douz (sud de la Tunisie). Aussi a-t-elle fait une déclaration : « Solidarité avec le soulèvement du peuple tunisien. Halte aux massacres et à la tyrannie ». Vous la retrouverez sur le site du syndicat. Elle appelait au départ de Ben Ali et, dans l'attente, exigeait du gouvernement français « de mettre fin à sa complicité avec un régime despotique et d'intervenir auprès des autorités tunisiennes pour que cessent les atrocités ».

A la date où cet article est rédigé (18 janvier), le peuple tunisien continue de se mobiliser pour mettre hors d'état de nuire les milices du pouvoir Ben Ali, pour ne pas se faire confisquer sa « révolution de jasmin », pour instaurer la démocratie et un ordre économique et social juste, avec un retour de l'investissement public, le développement de toutes les régions et le droit au travail pour tous. Dans l'immédiat doivent être amnistiés tous les militants injustement condamnés par le régime Ben Ali, et



© respectmagazine/Flickr

identifiés et condamnés les responsables des massacres.

Si la situation présente aujourd'hui encore de réelles incertitudes, le soulèvement du peuple tunisien est historique et est une raison d'espérer, pour tous les peuples opprimés, du pourtour de la Méditerranée et d'ailleurs, et pour tous les peuples du monde. Il constitue enfin un camouflet pour les « aveugles » et les complices, du FMI aux grandes puissances, dont le gouvernement français.

Le SNESUP rencontrera prochainement son homologue, la FGESRS, à Tunis. Il lui exprimera toute sa solidarité et ses condoléances pour les victimes de la répression, et soutiendra sa revendication d'une université libre, démocratique au service du développement humain, social et économique. ●

NOTRE COLLÈGUE, PASCAL NICOLAS NOUS A QUITTÉS CE 30 DÉCEMBRE

Il avait 45 ans. Il se savait atteint, mais a toujours gardé jusqu'au bout son dynamisme et sa joie de vivre. Depuis son arrivée en informatique à Angers en 91, il n'a pas cessé de prendre part à toutes les luttes syndicales, réunions, élections. Devenu professeur, il prenait très à cœur son rôle au syndicat et dans l'université. Il était l'un des animateurs de la section et participait activement à faire entendre notre voix. Il alliait ténacité, réalisme et optimisme. À nous de continuer.



François Lucas

ÉPHÉMÉRIDE

22 JANVIER : Réunion nationale de la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités

24 JANVIER : Réunion unitaire pour un appel à une manifestation nationale et unitaire contre le ministère de l'immigration

27 JANVIER : Réunion nationale des syndiqués en IUT

DU 27 AU 29 JANVIER : Congrès d'études du SNCS à Meudon

29 ET 30 JANVIER : États Généraux des Services Publics

29 JANVIER-30 JANVIER : Ouverture du Congrès de l'UNL, avec l'organisation, le 30 janvier, d'une table ronde, intitulée « quelle place pour les jeunes dans la société »

3 FÉVRIER : Journée nationale de débats dans les établissements sur la restructuration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (PRES, fusions, FCS, IdeX...).

DU 6 AU 11 FÉVRIER : Forum Social Mondial à Dakar

10 FÉVRIER : Commission administrative nationale du SNESUP

11 FÉVRIER : Stage des élus SNESUP dans les établissements

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication :
Guy Odent

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Jean Fabbri, Gérard Lauton,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :
Thierry Astruc

Secrétariat des rédactions :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © tireloop/Flickr

LA DÉPENDANCE

Un nouveau besoin social

→ par Catherine Mills⁽¹⁾, MCF honoraire en sciences économiques (université de Paris I)

Après la réforme sur la retraite, N. Sarkozy lance la réforme sur la dépendance. Cette réforme devrait déboucher sur la création d'un « cinquième risque ».

Le coût de la dépendance est estimé à 22 milliards d'euros, autour de 1 % du PIB par an, et devrait atteindre 30 milliards dans les prochaines années. Le nombre de bénéficiaires de l'APA qui était de 700 000 en 2002 pourrait atteindre 1,6 million de personnes en 2040. Deviendraient dépendants 15 % d'une génération atteignant l'âge de 65 ans et 60 % d'une génération atteignant 90 ans.

La volonté de la droite consiste à remplacer une démarche solidaire par une démarche assurantielle individuelle où chacun épargne en fonction de ses possibilités et reçoit à due proportion de cette épargne. Ainsi, il s'agirait d'ouvrir en grand la prise en charge de la dépendance aux assureurs privés, en accélérant une protection sociale à deux vitesses, éclatée entre assistance pour les plus modestes et assurance pour les plus aisés. Le rapport de la députée UMP Valérie Rosso-Debord propose de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription d'une assurance.

Alors que la réforme des retraites va se traduire par des pensions « peau de chagrin », le rendez-vous de 2013 vise à une transformation systémique de la retraite.

QUELLES PROPOSITIONS ALTERNATIVES ?

On peut avancer la proposition d'un service public des personnes âgées, ainsi qu'un financement solidaire et efficace de la dépendance :

Il s'agit de favoriser le maintien à domicile avec les services d'aides et de soins nécessaires, tout en développant les structures publiques d'accueil. Cela exigerait une coordination au niveau des communes et des départements, ainsi qu'une politique de créations d'emplois correctement rémunérés.

Ce nouveau service public assurerait la sécurisation de tous les moments de la vie, des emplois des seniors à la promotion des activités sociales créatrices,



© DF

libres et choisies des jeunes retraités jusqu'à l'autonomie des très âgés.

Le développement des financements solidaires dans le cadre de la sécurité sociale est essentiel.

Le rendez-vous de 2013 vise à une transformation systémique de la retraite

Ainsi pourrait-on proposer un taux de cotisation supplémentaire spécifique, lié à l'entreprise, lieu où se créent les richesses, pour ce nouveau besoin.

Une affectation du produit de la cotisation nouvelle sur les revenus financiers

des entreprises et des banques, ainsi qu'une augmentation du taux de CSG sur les revenus financiers des ménages les plus riches.

Cela nécessite d'imposer d'autres critères de gestion et des nouveaux pouvoirs pour les salariés et les citoyens, pour sécuriser et développer l'emploi, la formation et les salaires.

La question de l'autonomie et de la solidarité face à la dépendance, notamment des personnes âgées, constitue un véritable enjeu de civilisation. ●

1. Dernier ouvrage paru : Michel Limousin et Catherine Mills. *La protection sociale en danger. État des lieux et stratégie pour une alternative.* Le Temps des Cerises. 2009. Cf. notamment Ch. 5.

IUT

La sanctuarisation

Face à la remise en cause réclame, pour les IUT, un

Le 16 décembre dernier, l'ADIUT (Association des Directeurs d'IUT) a convoqué ses membres à une assemblée générale pour entériner un projet remettant en cause la place des IUT au sein des universités. Adopté par 42 directeurs contre 18 (sur un total de 116 IUT...), celui-ci fait suite à un texte du 10 décembre des présidents d'IUT (l'UNPIUT) allant dans le même sens. Le lobbying habituel de cette association a permis que cette position soit largement relayée par la presse sous le raccourci « *Les IUT veulent sortir des universités* ».

Dans ce qui s'apparente à une fuite en avant devant les dégâts causés par la loi LRU, le projet, conjoint aux bureaux de l'ADIUT et de l'UNPIUT a été élaboré sans aucune concertation des personnels, des étudiants et de leurs organisations représentatives. Il ne vise pas moins qu'à faire sortir les IUT des universités en les dotant d'une organisation nationale et régionale autonome, qui agirait comme

Entretien avec le

Une gestion chaotique à l'

Pouvez-vous nous rappeler les causes du mouvement social et les avancées ?

Cela va au-delà de la situation des urgences. Il faut savoir que l'assistance publique, qui emploie 90 000 salariés, c'est un siège et 38 hôpitaux et, bientôt, 13 groupes hospitaliers dans lesquels il faut d'un côté soigner et de l'autre côté réussir à trouver l'équilibre entre les hôpitaux qui sont dans le rouge et ceux qui sont dans le vert. Tout dépend des dynamiques locales et aussi de la gestion administrative. Il se trouve qu'on a eu deux directions qui ont fait des choix différents. Toujours est-il que dans une institution qui avait un nombre de postes insuffisant, on en a rendu, et l'on s'est retrouvé avec un hôpital, début 2010, qui n'avait quasiment plus de service de suppléances. On a donc eu recours à l'intérim de manière tout à fait exorbitante et,

se précise...

→ par Arnaud Le Ny, responsable secteur IUT

de leur place au sein du service public d'enseignement supérieur et de recherche, le SNESUP tout autre projet, garantissant leur avenir au sein des universités.



additionnelles », le ministère porte une lourde responsabilité dans cette situation. Refusant de s'appuyer sur les instances nationales existantes, notamment le CNESER, il se défait de ses responsabilités sur les établissements et poursuit ces opérations de Comm'. En outre, son projet de réforme de la licence et son fameux « bac - 3 à bac + 3 » au médiocre référentiel national, s'il insiste sur les filières pro en lycée, semble négliger le rôle des licences professionnelles et, par là même, celui que peuvent jouer les IUT dans le dispositif d'ensemble de ce cycle. Devant les dégâts d'ores et déjà provoqués, le SNESUP entend que ses propositions soient entendues. Des assemblées générales s'organisent et **une réunion nationale aura lieu le jeudi 27 janvier au siège du SNESUP**. Il réclame un tout autre projet, garantissant l'avenir des IUT dans les universités en partenariat avec le cycle Licence, également en grand danger dans les projets ministériels. ●

une agence de moyens dans la perspective du Grand Emprunt.

Refusant de dénoncer la loi LRU et l'insuffisance des moyens – raisons principales des difficultés rencontrées par les IUT –, l'ADIUT et l'UNPIUT entretiennent l'illusion qu'un développement des IUT déconnecté des universités résoudrait leurs problèmes alors qu'il ne ferait qu'isoler ces formations de la recherche

et rendrait plus difficiles les coopérations universitaires indispensables aux formations et poursuites d'étude. Cette stratégie, reposant sur l'essentiel sur des choix locaux au niveau de chaque IUT, aboutirait à une grande disparité des situations et à un éclatement du dispositif IUT.

En multipliant les rustines, des « chartes de bonne conduite » et autres « circulaires

docteur Étienne Hinglais

→ médecin urgentiste, responsable des urgences à l'hôpital Tenon à Paris

origine des manques de personnel, notamment dans le secteur des urgences.

désormais, nous en dépendons.

Quand, au mois de septembre, au creux de la vague, nous avons eu besoin d'infirmières, les autres hôpitaux connaissaient les mêmes besoins accrus. De ce fait l'intérim n'a pu répondre, cela a mis le feu aux poudres et le malaise social s'est installé, en particulier dans les trois secteurs où les intérimaires ont du mal à s'adapter du fait de la spécialisation du travail, c'est-à-dire les urgences, la dialyse et l'oncologie. La caractéristique de ce mouvement social, ce fut un extrémisme jamais connu auparavant dans les actions entreprises. Il a fallu réagir rapidement pour que les malades ne soient pas en danger. Aux urgences on a eu des moments compliqués, mais nous n'avons jamais fermé. Il n'était évidemment pas question de mettre un seul malade en danger.

Les organisations syndicales ont-elles été reçues par la directrice de l'AP-HP ?

Il y a eu des négociations. Mais aussi beaucoup d'atermoiements, puisque le problème de fond était un problème de management de l'hôpital. En fonction de la qualité de notre administration locale, les difficultés de dialogue sont plus ou moins importantes. Ce mouvement social a eu ce côté salutaire de remettre un peu les pendules à l'heure. Un changement d'interlocuteur vis-à-vis des syndicats a permis des discussions normales entre organisations syndicales et direction, chacun faisant le chemin qu'il a à faire dans une négociation. En fin d'année, un protocole d'accord a permis d'organiser un service de suppléance et de s'accorder afin d'aboutir à des plannings normaux, ce qui était l'objectif numéro 1. Il faut comprendre notre besoin de

filières fluides aux urgences. En effet, le travail de l'urgentiste est d'accueillir, de trier l'urgence vitale, de commencer les traitements et surtout la bonne orientation du patient. On doit pouvoir trouver aussi bien dans l'hôpital qu'en ambulatoire des structures qui correspondent à la pathologie du malade, à son niveau social, etc. On a besoin de la fluidité de ces filières (médecine de ville, hôpital de jour, de semaine, entourage familial)... Si ces dernières sont embouteillées, cela crée de l'attente aux urgences avec des patients âgés sur des brancards pendant de nombreuses heures.

En plus du côté inacceptable de ces situations, cela impose au personnel de faire un double travail : s'occuper des patients entrant en même temps que ceux restant aux urgences faute de filière. Ainsi, le vrai pari des urgences est la réorganisation des hôpitaux. ●

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRAG-PRCE ET ASSIMILÉS

Le vécu et la défense des collègues au cœur des débats

→ par Gérard Tollet, *coresponsable « second degré »*

Malgré la journée de mobilisation contre la réforme des retraites et l'hésitation à maintenir cette AG prévue de longue date, une quarantaine de personnes venant de 26 établissements se sont retrouvées le 23 novembre à Paris, en présence de représentants du SNEP et du SNES. Dans son introduction, Stéphane Tassel a dénoncé la politique gouvernementale de réduction des dépenses publiques et ce qui en découle : privatisation rampante du service public, loi LRU avec compétences élargies, autonomie et mise en concurrence des établissements, regroupements (PRES) et dérives antidémocratiques, attaques contre les statuts, déstructuration de la formation des enseignants et conséquences pour les collègues et les IUFM, etc.

Lors du débat général qui s'en est suivi, de nombreux collègues des IUFM ont pris la parole. Un bilan de la mobilisation contre la casse du système de retraites par répartition a été fait et les objectifs réels du gouvernement ont été dénoncés : baisse des pensions afin de favoriser les assurances privées.

Les changements statutaires (annoncés fin 2009 !) ont ensuite été abordés, ce qui a permis de rappeler les revendications du SNESUP, un document complet ayant été remis au ministère le 30 mars dernier. L'après-midi a été consacré aux IUFM. Si l'inquiétude des collègues est fort compréhensible, l'attention a été attirée sur la nécessité à ne pas culpabiliser pour un sous-service de quelques dizaines d'heures, d'autant que la revendication

du SNESUP est de 250 heures pour les PRAG-PRCE. Plusieurs interventions ont permis de préciser qu'aucun collègue ne peut être réaffecté d'office dans le secondaire, sauf sanction disciplinaire. Toutes les solutions pour compléter le service ont été évoquées, sachant qu'elles doivent être cherchées d'abord dans l'IUFM et ensuite dans l'université.

L'AG s'est poursuivie par une information concernant les prochaines élections aux CAPA et CAPN (le 20 octobre 2011) avec l'objectif de présenter des candidats dans toutes les académies.

Les travaux se sont clos sur une discussion relative au financement des IUT dans le cadre de la loi LRU et à leur maintien dans les universités, une réunion étant prévue en janvier sur le sujet. ●

FORMATION DES MAÎTRES

Journée d'action FSU du 16 décembre 2010

→ par Gisèle Jean, *membre du collectif FDE*

Journée d'action FSU du 16 décembre 2010, un bilan catastrophique pour les stagiaires, les personnels et la formation.

DES ANALYSES CONVERGENTES

Plus d'une centaine de délégués issus des différents syndicats de la FSU et originaires de toute la France métropolitaine se sont retrouvés à l'IUFM de Paris, pour effectuer un bilan de la mise en place de la mastérisation et dégager des pistes d'action. Une vidéo a servi de point d'appui à de nombreux témoignages. Chaque syndicat national a pu faire état des difficultés rencontrées par les stagiaires, les étudiants, les personnels. Pour l'enseignement professionnel, le SNUEP note que très peu de masters sont ouverts. Le SNETAP a montré la difficulté pour les stagiaires, souvent

seuls dans leur discipline et dans leur établissement, d'une évaluation en contrôle continu. Dans de nombreuses académies lorsque la formation existe, elle est inégale et se trouve souvent en décalage par rapport aux besoins. La chute régulière du nombre d'inscrits et de présents aux concours s'est accélérée cette année. Ajoutée à la réduction du nombre d'inscrits dans les masters, ceci va conduire à court terme à l'impossibilité de pourvoir le nombre de postes ouverts dans certaines disciplines.

Le SNUIPP sur la base d'un bilan détaillé de la formation des professeurs stagiaires (PES) a montré la diversité des dispositifs. Parfois les jeunes sont mis directement sur le terrain comme en Seine-Saint-Denis. De fortes incertitudes demeurent sur la validation. Les maîtres formateurs ont vu leur rôle transformé, la place de l'évaluation devenant importante. L'inquiétude des étudiants sur la certification en langues et le C2I est très forte.

Dans le supérieur, le Snesup a démontré le lien entre la destruction des IUFM et la loi LRU et relevé la souffrance des formateurs devant effectuer des conver-

sions rapides avec de lourdes incertitudes sur la pérennité des sites. Le retrait de certaines missions, notamment la formation des professeurs stagiaires, la formation continue, et la rupture des équipes pluri-professionnelles inquiètent les formateurs. Les contenus des maquettes font l'objet de nombreuses critiques, la semestrialisation a réduit le temps de formation des étudiants (32 semaines à 24). Tout le monde fait le constat de l'impossibilité de réaliser le triple objectif : formation au concours, à la recherche et reconversion. Les contenus des concours ont été contestés. *Face à ce bilan désastreux, la riposte de la Fédération doit être à la hauteur.* Le travail de l'après midi a été consacré à la nature des actions possibles avec les interventions des secrétaires généraux des syndicats. Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, a conclu la journée par la nécessité pour la nation d'investir immédiatement dans la formation des enseignants. Un texte commun aux syndicats de la FSU a été réalisé, il appelle à poursuivre l'action dès janvier 2011. ●

Une trajectoire à corriger d'urgence



© DR

Une rencontre au ministère sur les questions statutaires

→ par Noël Bernard, responsable du secteur Situation des personnels

Le SNESUP a rencontré la DGRH⁽¹⁾ le 8 décembre. Occasion de souligner les fortes inquiétudes des collègues et la montée de situations de harcèlement moral et de souffrance au travail.

Les encarts ci-dessous donnent un éclairage sur les points les plus discutés. En outre, concernant le droit aux congés, très mal reconnu, nous avons obtenu une réunion de travail en janvier ; et la montée alarmante des problèmes de titularisation fera l'objet d'une enquête du ministère. Le nombre de

questions à traiter nécessitera d'autres rencontres dans l'année. On trouvera un compte rendu détaillé sur le site du SNESUP : <http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=5512&ptid=10&cid=3712> ●

(1) Direction générale des ressources humaines

RECLASSEMENT

Complexité et anomalies

PHILIPPE AUBRY, membre du secteur Situation des personnels

Les règles de reclassement en vigueur depuis 2009 permettent, conformément aux demandes de longue date du SNESUP, une meilleure reconnaissance des activités des E-C avant leur recrutement. Pourquoi notre secteur « Affaires personnelles » reçoit-il alors une multitude d'appels à ce sujet ? Leur complexité, se traduisant par d'importantes différences de prise en compte pour l'avancement d'une même activité, selon l'université ou le statut sous lequel elle a été réalisée, engendre des frustrations légitimes de la part des collègues défavorisés (par ex. doctorat ou post-doc effectué avec une bourse, fût-elle prestigieuse). Nous avons de plus mis en évidence le manque de reconnaissance de l'expérience des anciens enseignants, notamment certifiés. Leurs années d'exercice, même effectuées dans le supérieur, sont moins valorisées que la plupart des autres types d'activités antérieures. Il faut corriger cette anomalie.

Quant au dispositif mis en place par l'art. 125 de la loi de finances 2010 pour éviter des « inversions de carrière », il est mal conçu et insuffisant. Les MC recrutés avant 2009 constatent, dans leur grande majorité, une absence d'amélioration et sont convaincus d'être les grands perdants du plan carrières. Le SNESUP revendique une mesure plus large qui reconnaisse leur expérience et leur qualification.

NON-TITULAIRES

Des règles pour les services et les carrières

JEAN-LUC GODET

membre du secteur
Situation des personnels

Pour les non-titulaires, le SNESUP a dénoncé le fait que la loi LRU permette le recrutement d'enseignants sur CDD ou CDI « d'établissement », sans que des règles n'aient été fixées en matière de volume horaire devant les étudiants et de rémunération. De grandes disparités se font déjà jour. Telle université calque service annuel et grille salariale sur ceux des PRCE, telle autre impose 612 heures TD pour un quasi-SMIC ; une autre invoque une règle « 1 heure d'enseignement = 3 heures de travail » piochée dans le code de la sécu : or, cette règle applicable aux agrégés dans le secondaire date d'un décret de 1950 calculant les services des ensei-



CNU

Recul sur le calendrier

DOMINIQUE FAUDOT, responsable du secteur CNU

Le ministère fait marche arrière, conformément à une de nos demandes, et revient à un calendrier des élections proche de celui de 2007 permettant ainsi l'ajout d'électeurs tardivement, tout en évitant un chevauchement avec d'autres élections. Le calendrier complet sera disponible sur le site du SNESUP (dépôt des listes le 7 juin).

De nombreux problèmes « techniques » subsistent, comme ceux liés aux modalités de remplacement de titulaires ou suppléants démissionnaires. Les suppléants sont considérés comme des réservistes et n'ont à ce titre, droit à aucune indemnité fonctionnelle ; ils n'ont droit qu'aux indemnités à l'acte s'ils exercent les fonctions. Les 200 euros par jour de session d'évaluation seront attribués à celui qui siègera pour l'évaluation.

En ce qui concerne l'évaluation, il y aurait une séquence collective par vagues (dont les modalités sont à définir) - aucune mesure coercitive n'est prévue par le MESR en cas de non dépôt d'un dossier par un EC - et une individuelle permettant aux 50 000 EC de demander une évaluation entre deux vagues, ce qui ne sera pas sans poser des problèmes pratiques dont personne ne mesure l'ampleur. La session d'évaluation, dont la première vague pourrait avoir lieu en octobre 2012, sera distincte de la session promotions, comme nous le souhaitons.

gnants sur la base des 40 heures et des deux semaines de congés payés d'alors ! La DGRH reconnaît des problèmes et s'affiche à la recherche d'exemples de contrats vertueux ou vicieux. Mais elle s'en tient à un guide de « bonne pratique » dont une 1e partie vient d'être envoyée aux établissements. Si la DGRH a fini par évoquer l'envoi de « signaux » sur les maxima horaires dans la future 2e partie de son « guide », elle refuse explicitement toute réglementation. À l'inverse, pour le SNESUP, les règles applicables aux précaires doivent être nationales et alignées sur celles des autres enseignants, aussi bien pour les services que pour la rémunération et la carrière.



Clermont-Ferrand 2 Blaise Pascal

En juin 2010, le conseil scientifique de l'université Blaise Pascal décidait de reporter la titularisation de 2 maîtres de conférences stagiaires, l'un en 7^e section, l'autre en 74^e section.

La collègue de STAPS (74^e section), comme la loi l'y autorise et suite aux conseils des syndiqués du SNESUP, a déposé un recours auprès du conseil d'administration de l'université, alors que le collègue de la 7^e section a accepté la décision prise (ou n'a pas fait de recours par manque d'information). Après une première réunion le 3 septembre, le conseil d'administration restreint a décidé d'auditionner la requérante (avec possibilité de se faire accompagner d'un collègue) ainsi que le rapporteur de son dossier au conseil scientifique, le directeur de l'UFR concerné et le directeur de son laboratoire d'accueil. Lors d'une réunion le 8 septembre, ces auditions ont été conduites et ont permis d'établir que celle-ci méritait pleinement sa titularisation. En effet, cette jeune collègue a pu montrer qu'elle avait une activité de recherche soutenue : 2 articles publiés en 2010 classés A/A+, montage de différents projets de recherche, encadrement de plusieurs étudiants en master. Ses activités pédagogiques et administratives étaient également importantes. Il nous a semblé d'autre part que l'UFR concernée demandait aux stagiaires un investissement trop lourd et transformait le stage en période de mise à l'épreuve dans l'esprit du monde industriel où il faut montrer qu'on se plie totalement au « moule ». Jusqu'à présent à l'université Blaise Pascal, la non-titularisation d'un stagiaire était extrêmement rare et supposait des griefs autrement plus solides que ceux évoqués pour le cas présent. Suite à ce conseil d'administration restreint, cette collègue a donc été titularisée.

L'expérience vécue par notre collègue montre que le combat paie et que les élus servent encore à quelque chose. ●

Les élus SNESUP au CA



La Réunion : « Kamarad Snesup bouz encor ! »

Le président, anciennement SNESUP, reconverti à la LRU, a été élu avec notre soutien. Des adhérents étant intégrés à son équipe, le syndicat est perçu comme cogérant l'UR. Cette situation a provoqué une crise au sein du SNESUP et plongé de nombreux collègues dans un grand désarroi.

Tout au long du mois d'octobre, alternant avec manifs et grèves, toutes les bonnes volontés ont été appelées à débattre. Cela a permis l'élaboration collective d'un texte d'orientation et l'implication d'une dizaine de personnes pour constituer un bureau. Ce texte a réaffirmé les engagements nationaux défendus par le SNESUP et leur mise en cohérence localement : refus de la LRU, rester critique face à la politique présidentielle, réaffirmer notre rôle de syndicat pour la défense du service public d'ESR et de ses personnels.

Adoptant la posture de « la forteresse assiégée », le président nous accuse de faire le jeu de l'opposition réactionnaire, nous invite au « réalisme » pour accepter sa politique « raisonnable ».

Le ton monte, colère, dérapage verbal et annonce (officielle) qu'il ne se représenterait pas pour un second mandat. Mais annonce également d'un plan de licenciements (16 CDD non renouvelés en février 2011).

Le 9 décembre, au travers de la mobilisation nationale « stop à la précarité », nous interpellons le rectorat, l'UR et la région. Une démarche intersyndicale (UNSA-CGT-FSU) à notre initiative permet un premier recul du président en CTP le 10/12 : il s'engage à renouveler tous les contrats CDD sur 8 mois. On n'en restera pas là... ●

Richard Topczinski, secrétaire de section



Les contractuels de l'entretien sauvent leur emploi

C'est sans état d'âme que certains présidents d'université, tirant prétexte du plafond d'emploi, s'efforcent de livrer au secteur privé les activités jugées « non essentielles ». Mais ce n'est pas toujours sans résistance : le 23 novembre, 35 personnes employées à l'entretien de Jussieu

se sont mises en grève après avoir appris que les contrats de 27 d'entre elles ne seraient pas renouvelés en janvier. Avec une détermination extraordinaire et le soutien massif de la communauté universitaire (plus de 6 000 signatures, plusieurs milliers d'euros collectés), elles ont refusé fiè-

rement les propositions successives de la direction qui auraient laissé quelques-unes d'entre elles sur le carreau. Après 10 jours d'une grève dure, marquée par les manœuvres d'intimidation, les tentatives de briser la grève, le président Pomerol et son équipe ont dû céder sur toute la ligne : titularisation à partir de trois ans d'ancienneté, CDI pour les autres. Une lutte exemplaire. ●

Jean-Claude Legrand, secrétaire de section

GÉRARD DE BERNIS : DISPARITION D'UN MAÎTRE

Gérard Destanne de Bernis vient de mourir le 24 décembre dernier, à l'âge de 82 ans. Il laisse d'abord le souvenir d'un économiste éminent dont l'audience a largement dépassé nos frontières et dont l'expertise a été appréciée dans le monde entier. Nommé professeur dès l'âge de 25 ans, il s'est d'abord intéressé aux problèmes du développement, intervenant concrètement en Tunisie où il a enseigné (et participé à la réforme agraire), puis en Algérie comme « conseiller économique » après l'indépendance où furent mises en œuvre de façon sans doute trop simpliste ses théories fondant un développement « autocentré » sur les « industries industrialisantes ». Sa réflexion porta ensuite de façon plus générale sur les relations internationales, où son manuel fait encore référence. Son article de 1975 sur « les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général » peut être considéré comme l'acte fondateur des travaux de l'« école de la régulation de Grenoble », où il enseigna l'essentiel de sa carrière.

G. de Bernis fut également administrateur de l'ISEA devenu ISMEA fondé par F. Perroux, qu'il présida avec autorité pendant de longues années, auquel on doit des publications « pluralistes » (*Économie appliquée et Économies et sociétés*) qui figurent parmi les revues françaises les plus connues à l'étranger. C'était enfin un militant : son engagement remonte à l'UNEF dont il aura été président en 1950. Il sera un des seuls élus A SNESUP de la section d'économie du CNU (durant deux mandats 1975 et 1980) – faisant face avec pugnacité à l'intolérance –, ainsi que l'un de ses représentants au CNESER (mandat 1976). Déplorant la coupure entre le monde syndical enseignant et les organisations ouvrières, il travailla étroitement avec l'Institut de recherche de la CGT.

Il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un intellectuel et d'un militant exceptionnel.

Pierre Duhaucourt

DANY CAUSSADE NOUS A QUITTÉS LE 25 DÉCEMBRE

Elle était âgée de 74 ans. Agrégée de philosophie, elle avait enseigné dans les lycées de Pamiers puis de Toulouse avant d'être nommée en sociologie à l'université de Toulouse le Mirail. Elle enseignait plus particulièrement la sociologie du travail. C'est dans cette université qu'elle a effectué l'ensemble de sa carrière, depuis son intégration en 1968 jusqu'à son départ à la retraite en 1996. Durant toute cette période, elle a très activement milité dans le cadre du SNESUP dont elle a été la secrétaire de section pendant plusieurs années, notamment lors des grèves de 1995. Elle avait pris une retraite toujours très engagée puisqu'elle animait l'association Espace Marx pour la Haute-Garonne, militait dans diverses autres structures comme le Mouvement des Femmes du Mirail et soutenait les travailleurs sans papiers et leurs familles. Dany Caussade disparaît cinq ans après Gérard, son mari, lui aussi enseignant à l'université de Toulouse le Mirail, militant du SNESUP qui fut membre de son bureau national.

Colette Laterrasse, section SNESUP, Université du Mirail



Xénophobie : une **insulte** à l'humanité

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton et Alain Policar

En choisissant, en 2007, d'associer immigration et identité nationale par l'intermédiaire d'un ministère de la honte, renouant ainsi avec l'idéologie coloniale, le gouvernement a placé délibérément la xénophobie au cœur du débat public, le président allant jusqu'à distinguer les Français de naissance des Français par acquisition de la nationalité. L'étranger est, dès lors, désigné par des politiciens peu scrupuleux, comme un problème ou une menace, rendant particulièrement poreuse la frontière avec un racisme de la différence culturelle (M. Sanchez-Mazas).

Les politiques sécuritaires, à la constante recherche du bouc émissaire, ont des conséquences délétères sur la citoyenneté (M. Salemkour). À ces politiques, les Roms ont payé un lourd tribut. En outre, leur stigmatisation ne peut qu'accroître l'influence des mouvements d'extrême droite (I. Stoian). Celle des jeunes sans-papiers obéit à la même logique et, de surcroît, transgresse l'universel droit à l'instruction (R. Moyon).

Pourtant, sur le long terme, on doit constater, en France comme dans nombre d'autres pays comparables, une tendance lourde à la diminution de l'intolérance. Cette tendance peut cependant être remise en cause dans la mesure où les enjeux de nature culturelle sont susceptibles d'encourager de nouvelles formes de rejet (G. Roux). Faut-il en conclure que la xénophobie politique a d'ores et déjà échoué ? C'est la conviction d'E. Fassin qui fait le pari qu'elle apparaîtra, dans les décennies à venir, pour ce qu'elle est fondamentalement : une négation de la démocratie. Puisse-t-il avoir raison.

De l'étranger à l'Autre : persistance et mutations de la xénophobie

→ par Margarita Sanchez-Mazas*, université de Genève

Le racisme contemporain prolonge et transforme la xénophobie en reconstruisant l'étranger en un Autre. Ce redéploiement de la xénophobie dans un racisme de la différence culturelle réduit la place essentielle occupée dans l'histoire par les dimensions de l'alliance et la réciprocité.

Le racisme et la xénophobie sont difficiles à combattre car ces phénomènes se transforment, se travestissent et en viennent à se confondre, bien que leur principe de constitution soit différent.

Racisme et xénophobie

Venant du grec *xénos* = étranger et *phobos* = peur, la xénophobie désigne une hostilité envers l'étranger perçu comme une menace. La racine *xénos* de ce mot lui confère une signification politique qui lui est propre. Le groupe qui réagit à l'étranger se donne des règles pour codifier l'accès non seulement à son territoire mais au corps civique qu'il constitue face à tous ceux qui sont venus d'ailleurs. La distinction romaine entre *urbs*, la ville dans sa matérialité, et *civitas*, la cité en tant qu'entité politique, permet de poser que si l'étranger peut entrer dans la première, il demeure exclu de la seconde, formée par l'ensemble des citoyens. La construction d'une opposition de type xénophobe peut certes accroître l'inimitié entre peuples, mais elle renvoie le plus souvent au rejet de l'étranger au sein même du lieu où celui-ci trouve refuge. La xénophobie est donc le pendant de l'hospitalité, son versant négatif. Tout en reflétant le refus d'incorporer l'étranger dans la citoyenneté, elle se développe dans le cadre d'un lien, voire d'une interdépendance avec la société d'accueil.

La xénophobie se distingue du racisme, qui a radicalisé des divisions auparavant érigées en d'autres noms (la langue chez les Grecs, la religion dans la chrétienté) et qui, une fois inscrites dans la Nature par le biais du construit de la « race », ont permis de justifier l'infériorisation de populations asservies et leur exclusion des droits conquis dans la modernité.

Une ambivalence fondamentale au cœur des sociétés démocratiques

L'invention des hiérarchies raciales dans le



▼

Les attitudes de défiance et de rejet à l'égard de l'étranger suscitent crispations identitaires et hostilité réactive chez ceux qui, malgré la nationalité acquise, se voient assignés à une citoyenneté de second ordre

▲

même moment historique où étaient promulguées les valeurs de liberté et de tolérance inscrit une ambivalence fondamentale au cœur des sociétés démocratiques. Institués par la loi, le racisme esclavagiste ou colonial, ou encore l'apartheid, peinent à se perpétuer face à un credo égalitaire. Mais la transposition du racisme des lois aux mœurs, pour reprendre l'expression de Tocqueville, ou de la sphère du droit à celle de l'estime sociale, ouvre une dyna-

mique d'accentuation du préjugé racial et de transformation du racisme dans des formes plus insidieuses et indirectes.

Au-delà de l'égalisation juridique et civique, des euphémismes et de la censure sociale, les rapports entre groupes restent marqués par la catégorisation raciale qui contribue à la construction sociale de l'Autre afin d'empêcher les nouveaux *égaux* de devenir des *semblables*. Cette altérité est entièrement forgée par des pratiques sociales guidées par les stéréotypes et les préjugés, et dont le caractère informel diffère des mécanismes politiques et des procédures formelles d'exclusion de l'étranger.

Tant qu'il était le travailleur provisoire, l'étranger suscitait cette xénophobie du ressentiment et, sur le plan politique, une rhétorique autour du *nombre* et du *seuil de tolérance*. Avec l'arrêt de la migration légale de travailleurs, la figure de l'étranger se pluralise. L'installation définitive de familles migrantes se réalise dans un monde traversé par des enjeux identitaires et culturels, où la notion de *choc des civilisations* (Huntington) a relayé les divisions politiques de la guerre froide, et où les prérogatives des Etats-nations s'érodent face à l'émergence d'entités supranationales. La question de l'intégration des populations d'origine étrangère ne se pose plus dans les seuls termes d'une acquisition de la nationalité selon la distinction classique du *jus solis* ou du *jus sanguinis*, mais d'obligations culturelles qui semblent devenir de plus en plus exclusives. Ainsi, si la nation française est élective et incluait au moment de la Révolution tous ceux qui adhèrent à son projet, indépendamment de leurs origines, l'accent mis sur l'allégeance aux valeurs dans l'accès à la citoyenneté se traduit de nos jours par un déni de la citoyenneté acquise par les enfants d'immigrés, et cela au nom d'une différence culturelle.

L'oubli de l'exigence d'universalité ou le prix de l'exclusion

Le nouveau racisme contemporain, qui apparaît prolonger et transformer la xénophobie en reconstruisant l'étranger en un Autre, repose sur l'affirmation d'une incompatibilité entre cultures. Les différentes formes de « différentialisme », en plaçant pour la préservation des particularités culturelles sans poser comme préalable l'exigence d'universalité, conduisent au repli des communautés ethniques et religieuses sur elles-mêmes. Les attitudes de défiance et de rejet qui en découlent suscitent crispations identitaires et hostilité réactive chez ceux qui, malgré la nationalité acquise, se voient assignés à une citoyenneté de second ordre. La logique xénophobe toujours vivace autorise une telle stigmatisation dans des termes plus explicites que dans les contextes ayant connu le racisme officiel, comme si l'Autre culturel était encore habité par l'étranger inintégrable et expulsable. En attestent les récents débats autour de la déchéance de la nationalité ou de l'expulsion des étrangers délinquants, qui renvoient à la construction d'associations stéréotypées entre les nouvelles figures de l'étranger et des significations sociales sensibles : le musulman terroriste, l'Africain trafiquant de drogue, le requérant abusant du droit d'asile. Les discours mobilisant ces figures en appellent aux durcissements sécuritaires et viennent occulter les déséquilibres entre pays riches et pauvres. Les politiques d'admission restrictives et l'appel au travail bon marché se conjuguent pour constituer une catégorie de sans-papiers, exclus à la fois sur le plan politique, culturel et social, et dont les bas salaires et l'absence de coûts sociaux sont précisément permis par l'irrégularité de leur situation.

Au-delà de la diversification des figures de l'étranger, le redéploiement de la xénophobie dans un racisme de la différence culturelle semble imposer aujourd'hui cette figure de l'Autre, conçu en totale extériorité, au risque d'introduire un antagonisme fondamental au cœur d'un monde qui se veut cosmopolite, et de réduire la place essentielle qu'ont occupée dans l'histoire ces dimensions de l'expérience humaine que sont l'alliance, la réciprocité et l'introduction de la nouveauté, étroitement attachées à la figure de l'étranger, du migrant venu d'ailleurs. ●

* Auteur, notamment, de *Racisme et xénophobie*, Paris, PUF, 2004.

La Xénophobie en acte

→ par Malik Salemkour, Vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme

La pauvreté et le mal-vivre sont un terreau pour la xénophobie et menacent notre « vivre ensemble ».

La peur de l'étranger, posé en bouc émissaire de tous les maux de la société française, et plus largement européenne, est une réalité déjà ancienne dans le discours public. Elle est désormais quotidiennement traduite en actes et politiques par les gouvernements successifs assumant sans complexe une réelle xénophobie d'État.

Face à une mondialisation ultralibérale et volontairement non maîtrisée, les populismes défensifs s'appuient sur des nationalismes nostalgiques de sociétés uniformes idéalisées. La présence au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002 du candidat du Front national avait été le symptôme très inquiétant de la résurgence

des bas-fonds d'une population frappée par le chômage et la crise du logement, la précarité et des inégalités sociales croissantes.

Le refus de s'attaquer à leurs causes profondes et de remettre en cause l'ordre établi a conduit à protéger les classes privilégiées et mettre en œuvre des politiques sécuritaires à la recherche constante de coupables et de groupes dangereux.

Ministre de l'Intérieur puis président de la République, Nicolas Sarkozy est le principal artisan de cette stratégie dévastatrice avec une succession de lois pénalisant les effets de la pauvreté et du mal vivre (mendicité, occupation des halls d'immeubles, de squats...) et ciblant parallèlement de manière toujours plus répressive l'immigration.

Les dernières actualités de cette politique nau-seabonde ont été le débat sur l'identité nationale qui a tourné aux procès des étrangers et de l'islam, puis le discours de Grenoble avec les vieux mensonges d'une immigration cou-

teuse et assimilée à la délinquance, l'extension des possibilités de déchéance de nationalité avec la distinction indigne entre nationaux « de souche » et Français d'origine étrangère, enfin l'ultramédiatisation de la chasse aux quelques 15 000 Roms roumains et bulgares présents en France.

Sur le terrain, la traduction de ces orientations xénophobes est quotidienne pour tous les étrangers et plus largement tous ceux d'apparence étrangère. Des milliers de Français renouvelant leurs papiers d'identité se voient refuser leur certificat de nationalité faute des multiples justificatifs inquisiteurs de leur généalogie.

Les absurdes quotas de reconduites aux frontières

et la politique du chiffre assignée aux forces de l'ordre conduisent à d'incessants contrôles aux faciès qui fragilisent les rapports entre police et citoyens. La légitime lutte contre les extrémistes islamiques dérive trop souvent en manifestations d'intolérance à la liberté d'exercice du culte musulman en France, conformément aux principes de laïcité.

Le succès de l'appel lancé par la LDH « Non à la politique du pilori » et de la manifestation du 4 septembre 2010 ont prouvé qu'une riposte populaire est possible. La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Face à ces menaces sur notre « vivre ensemble », une mobilisation est urgente pour affirmer la volonté citoyenne de construire un autre avenir. C'est le sens du pacte pour les droits et la citoyenneté proposé par une cinquantaine d'organisations : www.pactecitoyen.org. ●

Des politiques sécuritaires à la recherche constante de coupables et de groupes dangereux



Les Suisses disent non à la ségrégation

© Fabio Panico

La xénophobie en France : état des lieux

→ par Guillaume Roux, chargé de recherches en sciences politiques (IEP de Grenoble)

Sur le long terme, l'augmentation de la tolérance, explicable par des facteurs non spécifiques à la France, n'est pas douteuse. Cependant, la sensibilité de l'opinion aux enjeux culturels peut encourager de nouvelles formes de rejet.

Que sait-on de la xénophobie, aujourd'hui, en France ? Par xénophobie, nous entendons ici l'ensemble des attitudes négatives à l'égard d'une catégorie de population, en raison de son origine nationale ou ethnique, de sa religion ou d'une supposée « race ».

L'augmentation de la tolérance sur le long terme

De ce point de vue, il importe d'abord de bien comprendre que les attitudes, opinions ou valeurs de la population française dans son ensemble peuvent être en décalage avec un certain nombre de faits d'actualité, ou de phénomènes plus ou moins marquants, qui renvoient au « racisme ». Par exemple, on peut constater, sur une période donnée, une recrudescence des agressions racistes envers certains groupes, ou d'un vote à motivation xénophobe, sans que cela corresponde ou s'explique par une augmentation de la xénophobie, en tant qu'attitude, dans la population au sens large. Même si cela peut sembler, à première vue, contre-intuitif, les attitudes tolérantes peuvent gagner du terrain dans la population française, alors même qu'une fraction minoritaire de cette population se radicalise, que le vote pour un parti d'extrême droite augmente, que certains discours de haine se font de plus en plus entendre, etc. Cela ne retire rien, évidemment, à la gravité de ces phénomènes et de leurs conséquences. Sur le long terme, cependant, l'augmentation de la tolérance comme attitude ou valeur s'accompagne d'un déclin des actes à caractère raciste.

Dans une perspective historique, les analyses portant sur « l'opinion » ou les attitudes de la population française ne constatent pas d'augmentation de la xénophobie depuis la fin de la seconde guerre mondiale⁽¹⁾. Au contraire, la tendance de long terme est à l'augmentation de la tolérance envers les minorités ethniques et religieuses. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, au sortir de la guerre (1951), seuls 52 % des Français voient d'un œil favorable, ou au moins ne condam-

nent pas (opinion « bonne » ou « indifférente ») les mariages entre Français et étrangers (« un Français épousant une étrangère »). Mais ils sont déjà 72 et 70 % dans ce cas en 1971 et 1974, respectivement, soit une augmentation de 20 points environ⁽²⁾. Et en 2009, 85 % des Français acceptent l'idée que leur enfant « épouse un immigré »⁽³⁾.

Cette progression des attitudes et valeurs de tolérance s'explique par un certain nombre de facteurs qui ne sont pas propres à la France. Elle a été favorisée, dans une large mesure, par l'augmentation massive, depuis la fin des années soixante, du niveau d'études de la population. De nombreuses recherches ont ainsi montré que l'augmentation de celui-ci, spécialement à partir du baccalauréat, s'accompagnait d'un déclin du racisme ou des attitudes xénophobes. En outre, le mouvement général des valeurs, au sein des démocraties occidentales, joue dans un sens opposé aux attitudes racistes ou xénophobes. « L'individualisation » croissante, entendue comme une valorisation de l'idée d'autonomie individuelle, de l'unicité de chaque personne au-delà de son appartenance à un ou plusieurs groupes, dissuade de porter sur quiconque un regard dépréciatif en fonction de sa « race », de son origine ethnique ou religieuse.

La croissance de la tolérance : une tendance lourde mais fragile

Au cours de la dernière décennie, et même

dans les dernières années, on ne constate pas de renversement de la tendance. La dernière enquête « Valeurs », qui permet de comparer les attitudes des Français entre 1999 et 2008, enregistre même une nette progression de la tolérance durant la décennie. Ainsi, la xénophobie ou les attitudes de rejet (catégories de personnes dont on ne voudrait pas pour voisin) diminuent quel que soit le groupe considéré, qu'il s'agisse des « personnes d'une autre race » (de 9 à 3 %), des juifs (6 à 3 %) ou même des « gitans » (40 à 24 %).

Ainsi, alors même que certains débats publics, discours ou prises de position politiques semblent encourager une certaine xénophobie, la tolérance continue dans l'ensemble, du point de vue des attitudes de la population au sens large, de progresser. C'est également ce que constatent, pour la dernière année (2009), les auteurs du Rapport annuel de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme : le reflux de la xénophobie, déjà constaté pour les années 2007 et 2008, se confirme en 2009. Et ceci alors même que l'enquête se déroule, comme le signalent les chercheurs, « dans un contexte a priori favorable aux sentiments racistes et xénophobes » : augmentation du taux de chômage, médiatisation de la question des « sans-papiers » (interpellations dans le centre d'hébergement de Calais), débat sur l'identité nationale et le port de la Burqa (il est de ce point de vue notable que l'intolérance à l'égard de l'islam ne progresse pas non plus). Pour autant, les attitudes xénophobes, ou qui invitent au rejet en fonction de l'origine, n'ont certainement pas disparu, et demeurent même, dans un certain nombre de domaines, largement répandues. Ainsi, sur la question

Les attitudes xénophobes n'ont certainement pas disparu, et demeurent même, dans un certain nombre de domaines, largement répandues.



© DR

de l'immigration, la progression de la tolérance ne se fait que très lentement, et en 2009, 40 % des Français estiment encore qu'il y a « trop d'immigrés en France » (GFE). En outre, les attitudes de rejet tendent à se cristalliser autour de nouveaux enjeux. Même si on ne constate pas de tendance univoque à l'augmentation de l'islamophobie, l'islam et les questions qui y sont associées suscitent des attitudes largement négatives, et nourries

par la crainte. Ainsi, 52 % des interviewés ne sont pas d'accord avec l'idée selon laquelle « l'islam est une religion de tolérance », et 79 % estiment que « les attitudes des musulmans envers les femmes contredisent nos valeurs ». Les enjeux de nature culturelle, autour des problématiques liées à « l'intégration », apparaissent aujourd'hui de plus en plus saillants, et peuvent encourager de nouvelles formes de rejet. ●

1. Roux G., « Quelle évolution de la xénophobie en France ? », *Futuribles*, n° 319, mai 2006, p. 19-41.
2. Girard A., Charbit Y., Lamy M.-L., « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Nouvelle enquête d'opinion », *Population*, n° 6, 1974, p. 1015-1069.
3. GFE, projet et enquête européens (novembre 2009) dirigés par Wilhelm Heitmeyer, Université de Bielefeld.

Liberté, Égalité, Fraternité, sauf pour les Roms...

→ par *Julian Stoian, Alliance Civique des Roms de Roumanie*

La désignation des Roms comme boucs-émissaires obéit à une stratégie gouvernementale indigne. La politique de la France, pays des droits de l'Homme, ne peut que susciter l'opprobre.

La politique raciste et xénophobe du gouvernement Sarkozy en ce qui concerne les Roms en 2010 a suscité maintes protestations dans toute l'Europe. Le monde entier a été choqué par le fait qu'un Etat européen, autrefois à l'avant-garde de la lutte pour les droits de l'Homme, ait fait le choix de mesures discriminatoires fondées sur l'association de la criminalité à l'ethnie contre les citoyens Roms, et de les déporter pour « raisons humanitaires » dans leur pays d'origine.

Une manière indigne de gouverner

Cette « politique publique » a été alimentée par les autorités publiques depuis plusieurs années. Dans un réflexe pavlovien, elles ont glissé chaque mois 300 euros dans la poche des expulsés contre la promesse de ne pas revenir ... jusqu'au mois suivant.

Un cercle vicieux, alimenté par des politiciens français incapables de résoudre un problème social d'une manière durable, conduit à gaspiller des ressources, alors qu'il faudrait développer des programmes visant à l'inclusion sociale de ceux qui ont choisi de vivre dans le pays des droits de l'Homme ... Incapable de gérer les problèmes sociaux de la société française, tels que la récession économique, la réforme des pensions ou l'exclusion des migrants, le gouvernement Sarkozy a choisi la voie facile, de remplir les wagons, les autobus et les avions avec des citoyens européens, renonçant ainsi à l'une des quatre libertés fondamentales dans l'Union européenne : le droit à la liberté de circulation. Ces mesures, appliquées de façon extensive à tout un groupe ethnique, n'ont fait qu'accroître le racisme endémique et l'intolérance de notre société.

Pour obtenir une image plus claire des condi-

tions réelles de vie des Roms d'origine roumaine, et une compréhension profonde des facteurs qui déterminent leur mobilité dans l'espace européen, nous devons comprendre ce qui incite ces personnes à quitter leur lieu de résidence.

Nombre d'entre eux mènent une vie honnête en travaillant le jour, occupant souvent des emplois « sales » délaissés par les autres salariés. Malheureusement, l'impact de la crise économique des dernières années sur leurs métiers a conduit de nombreuses familles Roms à perdre leur seule source de revenus pour assurer leur survie. «Bénéficiaires» des politiques d'exclusion dans le pays d'origine, sans aucune perspective d'une vie meilleure, la

plupart survivent avec un revenu minimum garanti par l'Etat de 75 euros par mois (au maximum). Les Roms sont donc voués à l'exil à la recherche d'une vie meilleure.

La responsabilité des pouvoirs publics

Par une lettre ouverte adressée au secrétaire d'Etat P.Lellouche, les organisations des droits humains en Roumanie l'ont invité à visiter certaines communautés Roms et à constater le scandale de leur survie dans des conditions inhumaines : les communautés isolées, sans accès à l'éducation ou aux services de santé, sans électricité, eau courante, égouts, routes pavées, dans des logements insalubres, des conditions proches de celles du Moyen Âge.

J'ai eu l'occasion d'expliquer à M. Lellouche

l'indifférence des autorités locales et centrales, qui traitent les Roms comme des citoyens de troisième zone, qui les maintiennent dans des situations de dépendance à l'aide sociale, sans le moindre souci de créer des emplois pour eux. Nous avons exposé les raisons historiques de cette situation multiséculaire.

Sur tous ces arguments les officiels français sont restés inertes. Nous observons une dualité du discours public : d'une part, celui-ci prône une solidarité de principe avec ceux qui en ont besoin, d'autre part, il promet l'expulsion.

La victimisation d'un groupe ethnique, à la suite de l'incapacité du gouvernement à

résoudre des problèmes de la société qu'ils gouvernent, a comme résultat d'alimenter les mouvements d'extrême droite, qui trouvent un soutien dans les discours des politiciens populistes pour justifier leurs actions. Je rappelle ici le cas de l'Italie, où des camps ont été incendiés, évacués de force, avec la complicité des autorités policières, qui n'ont pas assuré la sécurité des Roms.

Les organisations des droits de l'Homme estiment cette solution inacceptable. Les mesures répressives privent une part notable des citoyens européens du droit fondamental à la libre circulation, au logement, à une source de revenus, ce qui ne fait qu'accroître l'exclusion sociale de la minorité Roms et représente un danger pour tous les citoyens de l'UE. ●

▼
La victimisation d'un groupe ethnique a comme résultat d'alimenter les mouvements d'extrême droite, qui trouvent un soutien dans les discours des politiciens populistes pour justifier leurs actions
▲

Les lycéens sans papiers, ça doit prendre fin !

→ par Richard Moyon, Enseignant, Réseau Éducation Sans Frontières

La xénophobie en lois et règlements s'incarne particulièrement dans le CESEDA⁽¹⁾ que le gouvernement et ses relais prétendent justifier par leurs propos xénophobes. Les lycéens sans-papiers sont visés tant comme jeunes que comme étrangers.

Plusieurs milliers de lycéens, vivent la cruelle expérience de sans papiers. Certains sont arrivés seuls en France mais la plupart y ont une famille, le plus souvent leurs parents, du moins l'un d'entre eux. Exemple : Oussama Benbrahim, tunisien de 19 ans, élève de Bac Pro au LP de Thorigny (77), expulsé. Son père en situation régulière travaille en France depuis des années. Il a vainement tenté de faire venir sa famille. Refusé pour salaire insuffisant ou pour loge-

ment trop petit. Cercle vicieux dans lequel sont enfermés les immigrés : interdiction de faire venir la famille sans logement suffisant mais demande de logement refusée puisque la famille n'est pas en France. De guerre lasse, pour voir grandir au moins l'un de ses enfants et aussi pour qu'il poursuive des études, un certain nombre de pères font venir un de leurs enfants, souvent l'aîné. Il est alors scolarisé et devient rapidement un jeune comme un autre. Sauf qu'à sa majorité,

Si les autorités hésitent à expulser des jeunes scolarisés, elles se refusent en revanche à les régulariser sauf sous la contrainte. On campe donc dans une sorte de *statu quo* dont, au bout du compte, les jeunes sortent battus. En effet, leurs études secondaires achevées, ils se retrouvent sans papiers, sans possibilité de poursuivre des études supérieures ni de travailler et aussi coupés du milieu scolaire qui jusqu'alors les protégeait. Passe ton bac d'abord, on t'expulse ensuite !



© Confucius7

il est rattrapé par sa situation : entré après 13 ans hors regroupement familial, il reçoit à son 18^e anniversaire un ordre de quitter le territoire français. Dans les faits, les préfetures, redoutant les réactions du milieu scolaire, y regardent à deux fois avant d'expulser des lycéens. En 2010, seuls trois lycéens ont été expulsés : Najlae Lhimmer, lycéenne d'Orléans voulait porter plainte pour des violences familiales. La gendarmerie l'avait expulsée en 24 heures. Le scandale fut tel qu'elle était revenue triomphalement en quelques semaines. Mohamed Abourar, lycéen de Valmy à Colombes a été expulsé au Maroc fin janvier. La réaction de ses camarades, de ses enseignants et de la ville de Colombes, fut telle qu'il fut aussi autorisé à rentrer peu après.

Pour tenter de sortir de ce piège, le RESF a pris l'initiative d'une campagne visant à obtenir la régularisation des lycéens alors qu'ils sont encore scolarisés. Conscient du problème, le Conseil régional d'Ile de France a pris une résolution : il prend les lycéens sans-papiers sous sa protection et soutient les actions pour les faire régulariser. Depuis lors, d'autres Conseils régionaux⁽²⁾ ont pris des résolutions de solidarité avec les élèves sans papiers, voire avec tous les sans papiers. En Ile-de-France, les CA de 70 lycées ont voté des vœux pour placer leurs élèves sous leur protection. Pétitions et rassemblements devant les préfetures exigent le droit pour tout jeune scolarisé de poursuivre ses études et de s'établir dans le pays qui est maintenant le sien. ●

1. Code de l'Entrée et du séjour des Étrangers et du Droit d'Asile.

2. Picardie, Centre, Corse et Aquitaine.

LA « SCIENCE » ENRÔLÉE POUR LA XÉNOPHOBIE

Au fil de conflits guerriers et de conquêtes coloniales, des acteurs de la science ont cru révéler chez l'autre peuple un caractère différent, signe de son infériorité, motif du mépris dans lequel on le tient.

« Une éternelle infériorité »

La « Vénus hottentote », sud-africaine vendue comme esclave, servit de bête de foire⁽¹⁾ vu ses particularités anatomiques⁽²⁾. Afin d'étayer ses théories xénophobes, Cuvier racheta sa dépouille et en conserva dans du formol parties génitales et cerveau, ainsi que son squelette et une moulure du corps... Cuvier observa : « pareille à l'orang-outang ... museau plus saillant encore que le nègre (...) Cette loi cruelle qui semble avoir condamné à une éternelle infériorité les races à crâne déprimé et comprimé ».

Délires germanophobes

En 1916 le Dr Bérillon écrivit⁽³⁾ : « Dans toutes les invasions antérieures, les hordes germaniques s'étaient signalées par le débordement d'évacuations intestinales dont elles

jalonnaient leur marche... la polychésie de la race allemande, par sa constance, sa répétition et sa fixité, constitue un caractère de race... en rapport avec le degré de gloutonnerie et de polyphagie⁽⁴⁾ » et il cru relever « cette odeur de Bromidrose fétide⁽⁵⁾ ».

Quant à la science allemande vue par certains universitaires Français : « nous avons popularisé leurs ouvrages, en les traduisant de leur langue obscure en notre lucide langue, en changeant leur forme métaphysiquement embrouillée en notre logique méthode ... Ce sont nos professeurs qui ont jeté quelque clarté dans l'enseignement nébuleux des Universités germaniques ».

Gérard Lauton

1. Cf. « Vénus noire », film d'Abdellatif Kéchiche,

2. Proéminence de ses hanches, de ses fesses et organes génitaux.

3. Cf. Juliette Courmont : L'Odeur de l'ennemi (1914-1918), Armand Colin.

4. Cf. Délires racistes et savants fous, par Guy Bechtel, Agora.

5. <http://chemphys.u-strasbg.fr> (Guilbert, extraits).

Penser l'échec de la xénophobie politique

→ par **Éric Fassin**, sociologue, professeur agrégé à l'École normale supérieure, chercheur à l'IRIS (CNRS/EHESS)⁽¹⁾

La stratégie politique de stigmatisation discriminatoire a échoué. Les décennies prochaines permettront sans doute de percevoir que, plutôt qu'une fatalité inscrite dans la nature du peuple, la xénophobie est la négation de la démocratie.

Sommes-nous condamnés à la xénophobie ? On pourrait le croire, tant semble se déployer inexorablement la logique politique qui définit l'immigration comme un problème. Cette évidence trompeuse s'est imposée dès les années 1980, avec le Front national : on ne rejetait ses réponses que pour mieux adopter ses questions. Elle a ensuite gagné en force dans les années 2000, pour s'emballer après les violences urbaines de 2005 et surtout depuis l'élection présidentielle de 2007. Pire : elle s'est répandue dans le monde après le 11 septembre, et plus encore, depuis la crise financière de 2008. C'est particulièrement vrai dans une Europe qui s'était pourtant construite, après la Deuxième Guerre mondiale, sur le refus du racisme. Ici et là, les repentis de la tolérance s'inquiètent du défaut d'assimilation d'étrangers éternellement renvoyés à leurs origines.

Dépasser les apparences : l'échec de la stratégie de stigmatisation

Et si, refusant le désespoir du fatalisme, soit la faiblesse qui fait la force de la mécanique xénophobe, on s'employait à penser les conditions qui, un jour ou l'autre, feront nécessairement basculer de l'inéluctable au résistible ? C'est dans les séquences récentes les plus sombres qu'on en trouvera paradoxalement le point de départ. Il est vrai que le « grand débat » sur l'identité nationale, à l'automne 2009, aura été un grand déballage dont les immigrés et leurs descendants ont fait les frais. Et la surenchère sécuritaire, depuis l'été 2010, est encore plus inquiétante : Français ou non, immigrés ou pas, les Noirs, les Maghrébins, les musulmans, les Roms et autres gens du voyage en sont encore et toujours les boucs émissaires. Il n'empêche : cette stratégie politique a échoué. Nos dirigeants ont beau occuper les médias et orienter les sondages, il n'en reste pas moins que la cote de popularité de Nicolas Sarkozy descend, aussi inexorablement que monte sa politique de stigmatisation discriminatoire. La disparition du ministère de l'immigration et de l'identité nationale, à l'automne 2010, montre que pour les gouvernants eux-mêmes, cet affichage symbolique ne paraît plus payant. Sans doute la xénophobie politique ne va-t-elle pas s'arrêter là ; mais c'est seulement à défaut de projet alternatif que le gouvernement poursuivra sur sa lancée, un



peu comme la volaille dont on a coupé la tête n'en continue pas moins sa course.

Penser une autre politique

Commençons donc à penser, sans attendre davantage, l'échec de la xénophobie politique – un peu à la manière d'Olivier Roy analysant dès 1992 l'échec de l'islam politique. Pour critiquer la politique d'immigration, il faut d'abord renoncer à lui reprocher sa démagogie : en effet, la xénophobie de gouvernement ne paie plus ; elle se veut certes démagogique, mais elle ne parvient plus à l'être. Il ne faut pas se laisser abuser par le langage : il ne suffit pas de se dire populiste pour représenter le peuple, ou les classes populaires ; et le « réalisme » n'a pas forcément grand rapport avec la réalité. C'est donc par pragmatisme qu'il convient d'en prendre acte : la démagogie n'est plus ce qu'elle était. L'électoratisme le plus cynique invite aujourd'hui l'opposition à se démarquer de la xénophobie.

Sans doute l'opinion est-elle volage : elle est susceptible, demain, d'un nouveau revirement. C'est pourquoi il importe de conforter la nouvelle démagogie anti-xénophobe en ouvrant le vote aux étrangers. Hier encore, l'annoncer faisait le jeu du Front national ; demain, la mettre en œuvre sera le meilleur moyen de barrer la route, durablement, à son idéologie. La xénophobie sera d'autant moins payante, électoralement, que les étrangers voteront. Peut-être d'ailleurs verra-t-on alors se constituer un

front antiraciste, où se retrouveraient, avec des Français d'origine étrangère (ou pas), de nombreux immigrés – un peu comme outre-Atlantique, manifestaient ensemble en 2006 les Latinos, immigrés légaux ou sans-papiers, naturalisés ou étatsuniens de naissance.

Demain, les questions qui nous agitent depuis une génération paraîtront incompréhensibles. Il est temps d'imaginer un monde où l'immigration ne sera plus un « problème ». Sans doute fera-t-elle toujours l'objet d'une politique : on discutera de ses chiffres comme des taux d'imposition, du nombre de fonctionnaires, ou du budget de la Défense, sans en faire un enjeu d'identité nationale. En

revanche, on se penchera avec une passion incrédule sur l'époque qui s'achève, pour comprendre l'égarement de la France et de l'Europe des Droits de l'homme. Comment avons-nous pu ainsi rejouer les années 1930, au mépris des leçons du passé ?

On se le demandera sans nul doute en 2030 – mieux : on nous le demandera. Nous aurons à rendre des comptes de notre aveuglement : comment avons-nous pu prendre la xénophobie pour une fatalité inscrite dans la nature du peuple, et non pour la négation de la démocratie ? ●

La xénophobie
sera d'autant moins
payante, électoralement,
que les étrangers
voteront

1. Co-auteur de *Cette France-là* (collectif, 2 vol., 2009 et 2010, distribution La Découverte), co-dir. De la question sociale à la question raciale ? (La Découverte, 2006).

APRÈS LES ÉLECTIONS AUX CS ET CSI DU CNRS

Les restructurations « sauvages » du Grand Emprunt : une menace pour la recherche publique

→ par Sylvette Deneffe et Arnaud Le Ny, membres du CS du CNRS

À l'automne 2010, les différents Conseils Scientifiques du CNRS (CS) et des Instituts (CSI) ont été renouvelés lors d'un scrutin dont le mode tendait à effacer la représentation syndicale. Cela n'a pas empêché la communauté scientifique de choisir d'être représentée par des collègues issus de la FSU.

Dès la pré-rentrée du 15 septembre du CS (10 élus FSU, 1 élu individuel et 11 nommés par la direction) nous avons pu compléter sa composition par des collègues étrangers sensibles à un développement démocratique de la recherche. Un débat important sur la question de la parité a aussi permis de redresser partiellement l'écart de représentation (11 femmes pour 19 hommes). Lors de sa plénière du 15 novembre, le CS a élu son président (B. Chaudret, élu SNCS, Toulouse) et son bureau : J.-M. Douillard (Montpellier, secrétaire scientifique), S. Deneffe, Y. Le Maho, G. Baldacci, A. Trautmann, et en alternance F. Bonnarel et P. Jauffret. Il a aussi voté la composition des représentants étrangers aux CSI et entendu les déclarations de la direction. J. Bertrand, DG à la science, a présenté la politique générale, X. Inglebert, DG aux ressources, a donné les chiffres du budget pour 2011 tandis qu'A. Fuchs soulignait les

Les questions sensibles ont porté sur le Grand Emprunt et ce qu'il engendre dans l'organisation nationale de la recherche par les habilitations dites d'Excellence

orientations des politiques du CNRS en matière de recherche, d'organisation, d'emploi, de budget et de positionnement dans le paysage mouvant de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les questions sensibles ont porté sur le Grand Emprunt et ce qu'il engendre dans

l'organisation nationale de la recherche par les habilitations dites d'Excellence mais aussi sur les rapports entre le CNRS, les universités, les PRES et les Alliances (dans lesquelles la place du CNRS doit être indispensable). La direction du CNRS a réaffirmé sa volonté d'être un

opérateur de recherche et non une agence de moyens, a montré sa faible implication dans les orientations des politiques d'enseignement supérieur mais aussi son rapprochement avec la CPU. Pour ce qui est des conséquences du Grand Emprunt, la direction a montré beaucoup de prudence et réaffirmé son attachement à la structuration du CNRS à travers ses unités,



©CNRS 2
Locaux du CNRS à Lille

notamment les UMR, sans toutefois masquer les difficultés dont ces habilitations pourraient être porteuses. Enfin, l'affirmation d'une politique d'interdisciplinarité a souligné la nécessité de réaffirmer l'unité du CNRS malgré ses 10 instituts. Du côté budgétaire, dans une situation de baisse importante des ressources, la direction a affirmé une politique de maintien des emplois statutaires que le CS a soutenue par un vote positif, mais indiqué des coupes dans les budgets récurrents et ceux des grands équipements provoquant un second vote sans décision.

D'entrée, les élus ont perçu les difficultés importantes que connaît le CNRS et les débats ont largement porté sur les restructurations « sauvages » du Grand Emprunt. Conscients des difficultés importantes à venir et devant les propos à peine rassurants de la direction, les élus ont souhaité, dès la première réunion, marquer leur vigilance sur ces questions en votant une recommandation sur les labex pour « alerter [...] sur la déstructuration permanente par création incessante de nouvelles structures qui s'ajoutent aux précédentes et les déstabilisent ; sur la destruction des modes de gouvernance existants imposés aux scientifiques [...] qui risquent d'avoir des effets très négatifs sur la recherche publique de notre pays ». ●

LE BON PLAN SELON LUC CHATEL

L'encore du rapport PISA était à peine sèche (7 décembre) que le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, s'était déjà empressé de proposer un plan Sciences, destiné à améliorer le classement de la France. Pour une moyenne de 501, voilà que le classement français affichait un 498 pour la culture scientifique et 497 en mathématique contre 496 pour les autres. Il était urgent de réagir. En réalité, il ne faisait que prendre dans son tiroir un projet qui était d'ores et déjà prévu pour le 21 octobre et dont le lancement avait été repoussé pour cause de mouvement lycéen. Alors même que la réforme du lycée fragilise tous les enseignements, y compris ceux des sciences expérimentales, mathématiques..., que la réforme de la formation des enseignants fait chaque jour preuve de sa nocivité, avant et après le concours, le Ministre n'a rien trouvé mieux que de feindre de réagir. La gesticulation médiatique ministérielle ne doit cependant pas faire illusion. Sous l'écume du plan Sciences, apparaissent des faits qui sont autant d'explications, sur lesquelles Luc Chatel n'a rien à communiquer : la baisse des dépenses d'éducation en France depuis 1995 (de 7,6 à 6,6 % du PIB), l'Allemagne qui a augmenté les siennes de 4 milliards d'euros en 2010 et dont la dépense publique éducative atteint 10 % du PIB, les suppressions massives de postes... Moins d'État, moins de résultat ? Plus d'État... ?

Christophe Pébarthe, membre du BN

Aller au-delà des résultats bruts

→ par Alain Policar

Les enquêtes PISA¹ mesurent les compétences ou aptitudes jugées nécessaires pour mener une vie d'adulte autonome. Aussi l'évaluation repose-t-elle davantage sur la compréhension globale des concepts que sur l'accumulation de connaissances spécifiques. Ces enquêtes sont donc d'une grande utilité et l'attention qu'elles suscitent est parfaitement justifiée. Cependant, les médias n'en retiennent généralement que des résultats très généraux, soulignant le plus souvent les mauvaises performances du système éducatif français.

Les commentaires de la dernière étude (la quatrième depuis 2000) ne font pas exception : le classement des élèves français âgés de 15 ans (à peine au-dessus de la moyenne de l'OCDE en compréhension de l'écrit et en culture mathématique et au-dessous en culture scientifique) a chuté depuis 2003 et, en outre, les disparités sont plus grandes en France qu'ailleurs. Ces constats sont réels.

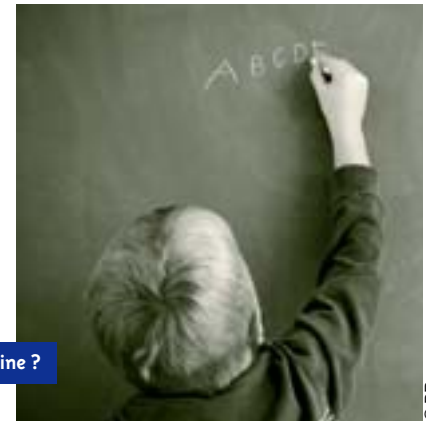
Néanmoins, la présentation médiatique sous forme de classement réifié n'est pas adéquate. Elle conduit, en effet, à exagérer les écarts de performance au sein des pays de l'OCDE. Ainsi, au sein d'un premier groupe comprenant les pays anglo-saxons, ceux d'Europe du Nord (dont la France, l'Allemagne et le Benelux), le Japon et quelques autres pays asiatiques (dont Taïwan et la Corée du Sud), les performances sont relativement homogènes.

Reste à expliquer les scores moyens des élèves français². On peut évoquer trois hypothèses. En premier lieu, la pratique du redoublement : l'hétérogénéité des élèves de 15 ans est plus grande en France que dans les pays qui autorisent le passage automatique. Ensuite, nos méthodes d'enseignement mettent plus

l'accent sur l'accumulation des savoirs que sur le jugement critique. Enfin, les élèves ont le sentiment d'être insuffisamment accompagnés par leurs professeurs. ●

1. *Programme for International Students Assessment*.

2. Cf. l'éclairante étude de Julien Grenet, « PISA : une enquête bancale ? », *La Vie des idées*, 8 février 2008.



Nos collégiens à la peine ?

© DR

Qu'est-ce que PISA ?

→ par Marie-Albane de Suremain, MCF d'Histoire, Université Paris Est IUFM de Créteil

Il s'agit d'enquêtes de l'OCDE réalisées tous les trois ans dans les principaux pays industrialisés (34 pays de l'OCDE et 41 pays et économies partenaires en 2009) auprès d'élèves de 15 ans, seuil proche de la fin de la scolarité obligatoire. Elles évaluent la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et scientifique. Le cycle 2000 a mis l'accent sur la compréhension de l'écrit, 2003 sur les maths et la résolution de problèmes, 2006 sur les sciences, 2009 sur la lecture de textes électroniques.

Cependant PISA n'analyse ni la maîtrise de disciplines ni la capacité d'élèves à

poursuivre des études. Il s'agit d'« évaluer la capacité des jeunes à utiliser leurs connaissances et compétences pour relever les défis du monde réel, [...] participer de manière efficace et productive à la vie de la société »¹. Des États aux politiques d'éducation aussi contrastées que la Corée et la Finlande sont en tête du classement 2009. Les nombreuses critiques portent notamment sur l'insuffisante contextualisation de performances d'élèves utilisées comme critères de comparaison internationale.

Avec A. Vinokur², on peut faire l'hypothèse que, sous couvert de procédures

standardisées dont les présupposés méthodologiques biaisent les résultats, l'enjeu de ces outils de mesure est de produire des classements internationaux à valeur incitative. Ils permettent d'effectuer une révolution libérale dans le monde éducatif, avant que le marché ait pleinement imposé l'efficacité de sa loi et en contournant le débat démocratique et politique. ●

1. <http://www.pisa.oecd.org/dataoecd/33/5/46624382.pdf>.

2. Voir A. Vinokur (dir.), « Pouvoirs et mesure en éducation », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, juin 2005.

La constante macabre pour expliquer PISA

→ par André Antibì, Toulouse III, Président du MCLCM

Les résultats font apparaître le rôle important du milieu social dans la scolarité en France. Depuis plusieurs années, le MCLCM¹ tire la sonnette d'alarme : les premières victimes de la constante macabre² sont ceux qui ne bénéficient pas d'un environnement familial privilégié. Dans certains domaines, ces enquêtes sont significatives : sur le bien-être des élèves à l'école, la France a détenu un triste record : 41^e sur 41 pays ! Comment imaginer qu'un élève soit heureux dans un climat de compétition permanente, si chaque examen est en fait un concours déguisé ?

Dans d'autres domaines, il faut relativiser les résultats. En mathématiques, ils ne portent pas sur le niveau général des élèves, mais seulement sur leur aptitude à « identifier et comprendre le rôle joué par les mathématiques dans le monde ». Les élèves français seraient vraisemblablement meilleurs que leurs camarades dans d'autres aspects des mathématiques. ●

1. Mouvement Contre La Constante Macabre ; <http://mclcm.fr>

2. Sous la pression de la société, une évaluation n'est crédible que lorsqu'il y a un certain pourcentage d'échec.

FUSION DES UNIVERSITÉS BORDELAISES

Demandez le programme !

→ par Christophe Pébarthe, MCF d'Histoire, Bordeaux 3

Sous couvert de lisibilité et d'attractivité, les attendus du processus de fusion incorporent tout ce que la politique gouvernementale veut imposer dans un sens inégalitaire et libéral.

En quelques jours, les universités bordelaises sont entrées dans un processus de fusion devant déboucher sur un Établissement unique. Seule l'université Bordeaux 3 résiste, en dépit de pressions diverses, tout à la fois recteur, ministère, conseil régional. Mais déjà, quelques voix timides y font entendre leur résignation, « *On ne peut pas se payer le luxe de rester isolés* » est leur leitmotiv. Comme souvent, le contenu du projet n'est pas débattu.

Précisons d'emblée que les universités Bordeaux 1, 2 et 4 auxquelles il faut ajouter deux Écoles ont voté le principe de la fusion et non la fusion elle-même. Le texte prévoit une période de trois ans au cours de laquelle les établissements construiront un projet de Grand Établissement (statut dérogatoire à la loi LRU) qu'ils soumettront à leur

CA. Comme souvent en pareille circonstance, la finalité est exprimée de manière vague ou grandiloquente : « *grande université européenne* », « *forte lisibilité et attractivité nationale et internationale* », « *rôle majeur dans le dynamisme économique du territoire bordelais et aquitain* » (p. 3). Les inquiets se rassureront avec une longue liste de principes, collégialité, démocratie, subsidiarité, adossement de toute formation à la recherche, respect des droits de l'ensemble des personnels... (p. 4). Les choses se gâtent dès la page 5...

La première partie aborde la « *gouvernance* ». L'externalisation de certaines tâches affleure : « *L'optimisation des fonctions support doit corrélativement nous permettre d'améliorer la performance de l'établissement sur son cœur de métier en renforçant prioritairement les ressources*

humaines BIATOS affectées en soutien à nos grandes missions » (p. 10). Tout comme la fin des statuts, avec le développement d'une « *politique indemnitaire et d'intéressement ambitieuse* ». Démarche qualité et cabinet conseil permettront de piloter le projet.

La deuxième partie détermine une politique scientifique pluridisciplinaire d'excellence qui repose, qui s'en étonnerait, sur l'Idex et les futurs Labex, une gestion de la P.E.S. à l'échelle de l'établissement, la bibliométrie et le renforcement des coopérations avec les entreprises. Le projet envisage la création d'un « *campus technologique regroupant des laboratoires publics et entreprises privées* » (p. 18).

La troisième partie s'attaque à la réussite et l'insertion professionnelle. Là encore, les objectifs s'expriment clairement : res-

LOI ADNOT

Un coup d'accélérateur aux restructurations et à la

Promulguée le 13 décembre dernier après un examen parlementaire en procédure accélérée, la loi Adnot est un véritable arsenal d'outils au service des acteurs du grand mécano institutionnel et financier que const-

L'objectif est d'opérer une restructuration en profondeur du service public d'enseignement supérieur et de recherche. « *Gouvernance resserrée* » toujours plus éloignée des principes de collégialité, participation simplifiée et encouragée de partenaires privés de toutes natures, désengagement accru

de l'État en permettant de nouveaux montages financiers « innovants » au service d'intérêts privés, les dispositions introduites par cette nouvelle loi viennent aggraver les orientations les plus néfastes de la loi LRU auxquelles la communauté universitaire continue de s'opposer massivement.

Présentée comme la principale disposition de cette loi, la possibilité de « *conférer à des tiers des droits réels* » sur le patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur franchit un pas supplémentaire dans le sens du désengagement de l'État. Alors que les promoteurs de cette loi prétendent que cette disposition serait indispensable à la mise en œuvre des Partenariats

Public/Privé, de nombreux exemples montrent au contraire que de tels partenariats ont d'ores et déjà pu être conclus sans elle. Cette loi a en fait pour réel objectif, la promotion d'un nouveau type de PPP autorisant un partenaire privé à occuper à sa guise des locaux publics et à en tirer un profit financier. La gestion de l'occupation de locaux publics pourrait ainsi être laissée à des partenaires privés guidés essentiellement

Les EPCS peuvent être habilités à délivrer des diplômes nationaux et se substituer aux établissements membres dans la contractualisation



© Daibera/Flickr



© ec-ijp/flickr

CONVENTION CPU-MEDEF

Intégration de la CPU au projet libéral-productiviste

→ par Jean-Luc Godet

Ce grand établissement bordelais ressemble à s'y méprendre à l'université néolibérale enfantée par la loi LRU...

serrement et clarification de l'offre de formation impliquant notamment « la définition des formations en termes de compétences » et la production d'indicateurs « permettant de réguler l'offre, d'optimiser le nombre d'UE et d'éviter une multiplication de cursus à faibles effectifs ». Et le projet d'entrer dans le détail, invitant à favoriser « l'évaluation des aptitudes de manière transverse à plusieurs enseignements » (p. 20). Développement de la formation à l'entrepreneuriat et accueil des acteurs

du monde socio-économique dans les équipes pédagogiques, y compris celles des masters recherche (p. 23). Bien entendu, les enseignements seront évalués selon les principes de la démarche qualité (p. 26). Tel est le Projet stratégique commun qui se propose d'aller vers un nouveau modèle d'Université. Nouveau ? Ce grand établissement bordelais ressemble pourtant à s'y méprendre à l'université néolibérale enfantée par la loi LRU... ●

La convention cadre CPU-MEDEF signée le 23 novembre traduit l'intégration de la CPU au projet libéral-productiviste pour l'Université. Son préambule est à cet égard une déclaration programmatique reprenant sans la moindre distance la vulgate du pouvoir économique-politique : *économie de la connaissance, concurrence, compétitivité des entreprises, pôles de compétitivité, fondations, chaires, investissements d'avenir, excellence, innovation, diplômés capables de s'adapter, insertion professionnelle...* En outre, la CPU y réaffirme ses prétentions à représenter l'université devant les institutions en tout genre, même si la référence compulsive à l'article L233-2 du code de l'éducation peut aussi s'interpréter comme la recherche d'une preuve dans une démonstration mal établie. Pour le reste, les « actions communes » envisagées portent sur la formation tout au long de la vie (FTLV rebaptisée LLL, *Lifelong learning*), l'innovation et le transfert de connaissances, l'entrepreneuriat, la gouvernance, les fondations et la communication. Sur la FTLV, l'accent est porté sur le « *décloisonnement* » des formations initiale et continue, l'adéquation de la formation à l'(hypothétique) emploi, l'implication patronale dans les formations professionnalisantes mais aussi généralistes. Côté recherche, les contrats, la mise à disposition des équipements scientifiques publics, le « *partage* » des bases de données et « *l'accès des entreprises à l'expertise de la recherche publique* » se combinent avec « *l'intelligence économique* » et la « *gestion de la propriété intellectuelle* ». La propagande n'est pas oubliée, par l'engagement de la CPU à promouvoir « *l'esprit d'entreprendre* » et la « *création d'entreprise* » auprès des étudiants et des universitaires. L'ensemble signe le renoncement à toute ambition académique autonome pour l'université et à toute formation critique pour les étudiants. Ainsi que la mise en coupe réglée de la recherche publique. Affligeante allégeance... ●

privatisation

→ par Marc Champesme, responsable du secteur formations supérieures

élévée, la loi Adnot introduit un ensemble cohérent itue l'opération « Grand emprunt ».

par une logique de rentabilité financière totalement extérieure aux missions de service public. Par ailleurs, cette loi transforme les EPCS en de véritables établissements d'enseignement supérieur pouvant être habilités à délivrer des diplômes nationaux et se substituer ainsi aux établissements membres dans le processus de contractualisation. Il s'agit ainsi de privilégier la structure EPCS dans la constitution des PRES, alors même que, jusqu'à présent, la loi laissait les établissements libres de la formule institutionnelle adoptée. De surcroît, la délivrance de diplômes nationaux par les établissements privés membres d'un PRES serait ainsi grandement facilitée. Étant donné le caractère profondément antidémocratique de cette forme de PRES, cette mesure conduirait à restreindre encore plus la vie démocratique au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Enfin, cette loi élargit considérablement

les possibilités de regroupements d'établissements publics ou privés sous le statut de fondation de coopération scientifique (FCS) et les reconnaît comme des entités ayant pour objectif l'accomplissement de tout ou partie des missions du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Alors que la législation actuelle impose que la création d'une FCS intervienne dans le cadre de la constitution d'un PRES et à l'initiative d'un groupe d'établissements de recherche ou d'enseignement supérieur comprenant au moins un EPCSCP, la nouvelle réglementation autorise la création d'une telle structure indépendamment d'un PRES et ne nécessitant que la présence d'au moins un établissement public de recherche ou d'enseignement supérieur, les autres établissements (publics ou privés) n'étant pas nécessairement en relation avec la recherche ou l'enseignement supérieur. ●

En Italie, les étudiants manifestent pour avoir un futur

→ par Joëlle Casa, secrétaire nationale FLC Cgil, responsable Département politiques internationales et européennes de l'Éducation

Un système universitaire fondé sur l'excellence qui tourne le dos aux exigences minimales de partage de la culture.

L'Italie est en train de perdre l'occasion de se moderniser. Depuis 2001, nous avons eu le krach financier, l'effondrement des prix de l'agriculture, la privatisation des grands aqueducs, la pire crise de l'après-guerre : la révolte devrait gagner tout le pays. Mais, en Italie, protester n'est plus un droit, c'est devenu un problème d'ordre public et le gouvernement songe même à arrêter, préventivement, les étudiants suspects. Pour la première fois, les jeunes représentent une génération dont le signe est moins : moins d'opportunités, moins de futur, moins de travail, moins de droits, moins de mobilité sociale, moins de pension, moins de progrès scientifique et probablement moins d'espérance de vie. Huit milliards d'euros en moins pour l'école en trois ans, et des taxes d'inscription à l'université qui passeront en 5 ans de 1 000/1 500 à

▼
**Pour ce gouvernement,
 la culture n'a aucune
 valeur et investir dans la
 connaissance devient
 donc du gaspillage**
 ▲

3 000 euros! Les chercheurs, après six années de contrat à durée déterminée, n'auront plus d'autres possibilités d'emploi. Les présidents des universités seront à la merci du ministre des finances qui décidera par décret les fonds attribués à chacun. Mais cela ne les empêchera pas de contrôler 63 000 professeurs, avec l'aide d'un nouveau conseil d'administration formé aussi de personnalités externes, entrepreneurs et hommes politiques locaux, au service du pouvoir politique et économique. Une contre-réforme de l'université faite par le gouvernement sans jamais convoquer les personnes intéressées, les étudiants, les travailleurs, les syndicats. Un système universitaire exclusivement fondé sur l'excellence, qui ignore la formation universitaire de base et qui ne veut pas admettre que ces deux aspects sont des exigences complémentaires et

en aucune façon substitutives. Pour ce gouvernement, la culture n'a aucune valeur et investir dans la connaissance devient donc du gaspillage. Le pays est en ruine comme l'Aquila, comme Pompéi : ruines institutionnelles, économiques, morales. La FLC Cgil est le seul syndicat italien à soutenir les étudiants qui protestent sur les toits des monuments historiques, qui manifestent dans les rues et dans toute l'Italie. Ces étudiants ne ressemblent pas aux étudiants de 1968, parce que ces derniers manifestaient pour préparer leur futur. Ceux d'aujourd'hui luttent pour en avoir un, pour avoir une carrière, une famille, une existence. Ceux de 1968 étaient fortement politisés, ceux d'aujourd'hui rejettent la politique. À leur demande de dialogue, le gouvernement a répondu par des arrestations, des heures interminables dans une cellule au froid et sans eau, des menaces, des agressions et des railleries. Mais pour eux comme pour nous, la lutte continue. ●

FORUM SOCIAL MONDIAL

En route pour Dakar

→ par Jean-Paul Lainé, membre du collectif International

Le FSM, né en 2001 à Porto Alegre (Brésil), célébrera ses dix ans en février prochain, à Dakar

DÉROULEMENT PRÉVU

6 février : Marche d'ouverture - **7 février** : Journée dédiée à l'Afrique et aux diasporas - **8 et 9 février** : Activités auto et co-organisées - **10 février** : Assemblées thématiques de convergences et pour l'action - **11 février** : Convergences globales et clôture.

ACTIVITÉS CONTIGUËS

- Des forums spécifiques : syndicats, autorités locales, migrants, théologie de la libération, parlementaires et Forum mondial sciences et démocratie (voir ci-dessous).
- Accueil de la caravane Bamako, Kaolak, Dakar pour la liberté de circulation et la justice mondiale.

● **Pour tout renseignement** : fsm2011.org/fr/frontpage

FORUM MONDIAL SCIENCES ET DÉMOCRATIE

Les 4 et 5 février, à l'Université Cheikh Anta Diop

Le FMSD est un processus initié dans différentes parties du monde par des mouvements sociaux, des syndicats représentatifs de la communauté scientifique et des ONG ou associations travaillant sur l'interface Sciences et technologies / Société. Le FMSD, considérant la place des sciences et des technologies dans nos sociétés, a pour objectif d'étendre les principes démocratiques aux politiques de recherche et à la vie des laboratoires, publics ou privés. Il cherche à développer le dialogue entre mouvements sociaux, citoyens en général et monde des sciences et technologies. Pour initier le processus, un appel collectif a été lancé en 2007 (voir le site fmsciences.org).

Depuis, dans les initiatives régionales et à Belém (1er FMSD) comme à Dakar le SNESUP-FSU est et sera partie prenante. Il animera une table ronde et deux ateliers (l'un sur « Syndicalisme, altermondialisation et sciences », l'autre sur la fuite des cerveaux) qu'il a proposés avec comme partenaires la FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques), le SNCS, le SUDES du Sénégal et la FQPPU du Québec. ●

Hélène Langevin

Directrice de recherche émérite honoraire à l'IN2P3¹, Hélène Langevin est la fille de Frédéric et Irène Joliot-Curie et la petite fille de Pierre et Marie Curie². Diplômée de l'ESPCI³, elle s'est consacrée à la physique nucléaire fondamentale et à ses enjeux de société.

Gérard Lauton: Pouvez-vous évoquer quelques souvenirs sur votre activité de recherche en physique nucléaire ?

Hélène Langevin: J'ai commencé mes travaux au Collège de France, seule ou à deux. Je les ai poursuivis à Orsay, où les équipes se sont étoffées pour réaliser les expériences 24 heures sur 24. Dans les années 1950, nous avions un retard fantastique par rapport aux connaissances et aux moyens des États-Unis. Cette situation était particulièrement aiguë en physique nucléaire, à cause de la réalisation de la bombe atomique. Nous avons donc réagi peut-être plus vite que d'autres disciplines scientifiques. Il y a eu un grand débat sur le rôle du CERN, pour que des moyens soient aussi dégagés pour la physique nucléaire fondamentale en France. Cela a débouché sur la réalisation du campus d'Orsay, d'ailleurs à l'initiative de ma mère qui cherchait un lieu pour installer un accélérateur moderne. Après la création du troisième cycle, nous avons été aux premières loges pour bénéficier de l'élan donné à la recherche par le pouvoir gaulliste.

La physique nucléaire fondamentale s'était aussi développée au CEA, à côté des réacteurs et malheureusement aussi de la bombe française. Je me suis résolument engagée contre l'arme nucléaire et pour des applications pacifiques. Rétrospectivement, je regrette que les contacts entre le monde de la recherche fondamentale et celui des applications civiles soient restés longtemps quasi-inexistants. Ni côté universitaire, ni côté CEA, on ne voyait en quoi des travaux de notre part pourraient avoir un impact sur le futur de l'énergie nucléaire. Ce clivage a contribué au retard pris sur les déchets nucléaires ou la conception de nouveaux types de réacteurs. Lorsque la contestation du programme nucléaire civil, engagé sans concertation, s'est développée, on trouvait d'un côté les écologistes partisans de tout arrêter et de l'autre les artisans de ce programme enfermés dans leurs certitudes. Je me souviens de m'être retrouvée entre deux feux à l'occasion d'une exposition.

G. L. : Quel rôle avez-vous joué pour la place des femmes dans la science, pour concilier activité scientifique et vie de femme ?

H. L. : Dans les premières années, je ne me



suis pas directement impliquée dans la cause des femmes, on s'est tourné beaucoup plus tard vers moi par référence à Marie Curie. Cela dit, dans notre labo et au delà, il y avait un nombre notable de femmes, y compris aux niveaux supérieurs, la pression compétitivité était moins prégnante qu'aujourd'hui. Cela dit, on se retrouvait dans des congrès internationaux... quasi-masculins. Pour mes parents, une fille devait avoir un métier comme un garçon. Ma mère parlait peu des problèmes de contraception, l'essentiel étant selon elle d'accéder à tous les métiers. J'ai peu à peu pris conscience de la réalité de la discrimination envers les femmes. La lenteur des progrès m'a radicalisée : aujourd'hui, lorsque j'entre dans une salle de réunion, un réflexe me conduit à évaluer le rapport homme/femme et à être souvent déçue.

Au plan personnel, nous avons une employée de maison logée à temps plein, ce qui n'a rien à voir avec la situation de la plupart des chercheuses...

G. L. : Vous êtes très engagée dans la vie sociale. Sur quels plans ?

H. L. : Je voulais que le métier de chercheur soit reconnu, y compris par l'enseignement supérieur, ce qui n'était pas évident. Après la scission en deux syndicats, je pensais qu'ils

devaient travailler ensemble. J'ai été quelque temps secrétaire-adjointe du SNCS. J'étais aussi membre du Parti communiste, prenant part aux manifestations contre les guerres d'Indochine, d'Algérie ou du Vietnam et j'ai pris position sur beaucoup de questions, notamment contre la course aux armes nucléaires et sur la responsabilité des scientifiques.

Lorsque la culture scientifique est devenue un objectif porté par l'université ou le CNRS, on s'est probablement trop cantonné à un effort de transmission des savoirs. Évry Schatzmann, qui a été Président de l'Union rationaliste⁴ pendant 30 ans, disait : « Il y a de grandes différences entre expliquer de la science et faire comprendre ce qu'est la science ». L'Union rationaliste avait été créée en 1930, en pleine crise économique. Il s'agissait de faire pièce alors à ceux qui parlaient d'une faillite de la science et de faire pièce aussi au courant scientiste, pour lequel le développement de la science permettrait de régler la question sociale. L'Union rationaliste se fixait comme premier but de faire connaître au grand public l'esprit et les méthodes de la science. Cela reste un de ses objectifs majeurs aujourd'hui. Ce n'est pas facile, alors que l'on cantonne l'enseignement à un socle de connaissances et compétences sans recul, oublieux de l'esprit des Lumières, alors qu'il faudrait mettre en regard progrès scientifique et émancipation humaine. La télévision, y compris les programmes scientifiques, était autrefois contrôlée par le pouvoir. Elle est aujourd'hui sous l'empire de l'Audimat, ce qui n'aide pas à de vrais débats sur les enjeux de société!

Les enseignants-chercheurs et chercheurs de ma génération ont pu, pendant la majeure partie de leur carrière, prendre du temps pour réfléchir sur des questions d'intérêt général. Désormais, l'enseignant-chercheur est mis en demeure de remplir un papier dans les trois jours ... et la réflexion collective parmi les scientifiques s'en ressent. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

1. Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules.

2. Son mari Michel Langevin (petit-fils de Paul Langevin) était aussi physicien nucléaire et son fils, Yves, est astrophysicien

3. École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris.

4. <http://union-rationaliste.org>

ENTRETIEN AVEC Tony Gatlif

Cinéaste

Né en 1948 dans la banlieue d'Alger⁽¹⁾ d'une famille de Gitans andalous (mère gitane, père arabe), Tony Gatlif est un cinéaste français (réalisateur, acteur, scénariste, compositeur, producteur) très engagé dans la cause des Roms⁽²⁾.

Sylvain Mahéz : Mieux que des discours, vos films célèbrent les valeurs et l'univers des Roms. Comment vivez-vous ce qui se passe aujourd'hui ?

Tony Gatlif : Je le vis très mal. Nous sommes dans une époque dangereuse pour les Roms, mais aussi pour les autres, pour les pauvres. Les Roms sont les plus pauvres de toute l'Europe, et c'est parce qu'ils sont pauvres qu'ils sont en danger. Ils ont été rejetés de par le monde depuis des siècles, car il y a toujours eu de la xénophobie envers eux. Mais aujourd'hui il y a autre chose.

S. M. : De vos origines et de votre parcours à votre expression cinématographique, pouvez-vous donner quelques clés ?

T. G. : Il n'y a qu'une seule clé, me semble-t-il, c'est l'humanité. Je veux dire par là, que je suis profondément touché par tout ce qui relève de l'Homme, de son humanité, avec tout ce que cela englobe. Mes films, mes musiques, mes spectacles ont souvent parlé des Gitans, des Manouches, des Roms, de ce peuple en difficulté. J'ai toujours parlé avec humanité de gens très humains. Il n'y a qu'une seule humanité, et on ne peut qu'être ému par les humains et faire des films comme je les ai faits.

S. M. : Certaines forces s'ingénient à diviser peuples et communautés. Quelles espérances mettez-vous dans une autre mondialisation ?

T. G. : Ceux qui veulent diviser aujourd'hui, ce sont ceux qui ont les rênes de l'économie mondiale. Ils ont les rênes et la cravache et décident de dicter leurs principes. On le voit avec la Grèce, le Portugal, l'Irlande ou ailleurs dans le monde ; le poids des décideurs de l'économie est chaque jour plus fort sur les peuples. Ces nouvelles règles, ces nouvelles lois qui régissent les choix politiques semblent au-dessus de tout et s'imposent aux citoyens avec force. Et ces nouveaux maîtres du monde, au service de l'argent, influencent notre vie quotidienne, alors que leur légitimité ne vient même pas du suffrage du peuple. Ceci amène plus de pauvreté, plus de haine et plus de malheur. L'espoir est maigre... Plus le temps passe, moins il y a de régulation, et plus l'écart se creuse entre les riches et les pauvres. Depuis la fin du bloc communiste, de l'implosion de l'URSS, le capitalisme s'est déchaîné, comme un cheval en



furie. Il n'y a plus de contre-pensée nécessaire, comme l'a été le communisme après la guerre. Et contester ne servira à rien, car les forces sont extrêmement puissantes. Pas plus que de se renfermer sur soi, d'attiser la haine de l'autre, ou de s'en remettre à d'autres forces... tout ceci n'aura pas beaucoup d'effets, sinon d'aggraver les choses ! C'est comme mettre un pansement sur une plaie ouverte ; cela ne guérira pas. Aujourd'hui, ceux qui guérissent, ne sont pas les multinationales, ce sont les citoyens, qui à leur niveau décident de porter secours directement, comme ceux qui aident les populations Roms. La clé passera par

l'humanité, par le souci de l'autre justement. Parler avec l'autre et l'écouter, voici mes espérances pour une autre mondialisation. ●

Propos recueillis⁴ par Sylvain Mahéz (Princes Production)

1. Sous le nom de Michel Dahmani. Cf. <http://tonygatlif.free.fr>.
2. Tony Gatlif a répondu aux questions de la Rédaction avec l'aimable concours de M. Sylvain Mahéz (Princes Production), GL.

FILMOGRAPHIE⁽¹⁾

2009, *Liberté* ; 2006, *Transylvania* ; 2004, *Exils* ; 2004, *Visions of Europe (CM)* ; 2002, *Swing* ; 2000, *Vengo* ; 1999, *Je suis né d'une cigogne* ; 1997, *Gadjo Dilo* ; 1996, *I Muvrini-Lucumi* ; 1995, *Mondo* ; 1992, *Latcho Drom* ; 1990, *Gaspard et Robinson* ; 1983, *Les Princes*.

ALBUMS, CHANSONS

2000, *Vengo (Naci en Alamo ; Techno el Rey ; Sanwah)*.

DISTINCTION

César de la meilleure musique de film

(1) N.B. : À signaler également les films suivants : 1988, *Pleure pas my love* ; 1985, *Rue du Départ* ; 1983, *Core Gitano* ; 1981, *Canta Gitano* ; 1978, *La Terre au ventre* ; 1975, *La tête en ruine* ; 1973, *Max l'indien et Maussane*.

Un moment majeur de la vie du syndicat

→ par Stéphane Tassel

Dix semaines, c'est à peu de chose près ce qui nous sépare du prochain congrès d'orientation du SNESUP. Moment majeur dans la vie démocratique de notre syndicat, le congrès qui se déroulera dans les locaux de l'université Paris 10, définira nos mandats et désignera sur la base des votes de ses adhérents (vote d'orientation) la composition des instances qui délibéreront et exécuteront nos décisions pour les deux prochaines années. D'ici les 6-7 & 8 avril 2011, dates du congrès, deux



mensuels et ses suppléments contribueront à diffuser les documents et expressions préparatoires. En février, y prendront place le rapport d'activité et les différentes motions d'orientation des

courants de pensée (ayant fait d'objet d'une déclaration d'intention à la CAN des 13 et 14 janvier). En mars, les courants de pensée s'exprimeront sur le rapport d'activité. A ces expressions plu-

rielles, force de notre syndicat, s'ajouteront les modifications des statuts du SNESUP résultant de la mise en œuvre de la loi sur le dialogue social portant sur l'organisation budgétaire du syndicat.

A partir de ce moment, il nous restera quelques semaines pour débattre dans les sections et organiser le vote sur l'activité passée et l'orientation future. Alors que le monde universitaire et ses personnels sont ballottés par des déferlantes sans précédent, et que de prochaines échéances électorales mettront au premier plan l'enseignement supérieur et la recherche, ces moments de démocratie interne, riches et exigeants, appellent l'implication de tous pour permettre de vivifier l'ensemble de notre syndicat. ●

DÉBAT

Action syndicale : un rôle moteur pour le syndicat

→ pour le collectif Action Syndicale : Gisèle Jean et Didier Chamma

L'action syndicale que nous défendons à l'action syndicale n'est ni un syndicalisme d'accompagnement pour favoriser la « modernisation » de l'université, ni un syndicalisme qui déserte les instances de pouvoir afin de mieux se retrancher derrière une critique des bouleversements en cours, qui peut paraître forte mais laisse les collègues face à eux-mêmes et la prise de décision à quelques gestionnaires.

Le travail effectué au quotidien dans les conseils centraux, les CTP et les instances nationales (CNESER, CTPU, CNU, etc.), est essentiel. Il constitue le noyau dur de notre intervention syndicale. La défense des personnels et la construction d'alternatives ne peuvent se passer de lieux de débats et d'échanges au sein de la profession, d'instances élues démocratiquement, aujourd'hui remises en cause (cf. rapport IGAEN, mars 2010, conseils de PRES avec 2/3 d'extérieurs et possibilité d'élire un président d'université non universitaire). Cette dépossession progressive du pouvoir est permise déjà, par des CA restreints éloignés de la

communauté, composés de personnalités extérieures qui votent pour des administrateurs, serviteurs zélés d'un ministère.

IL NOUS FAUT REPENSER LES LIEUX ET LES FORMES D'ACTIONS DU SYNDICAT

Les formes d'intervention syndicales doivent s'adapter aux mutations rapides de l'enseignement supérieur. Alors qu'une certaine conception de la recherche, mettant la pression sur chacun pour « atteindre l'excellence », conduit à renoncer aux libertés scientifiques contre promesse de quelques subsides, à la qualité de la formation, à l'engagement dans des activités collectives pour le bien commun, nous ne pouvons nous résoudre à la déconstruction du collectif de travail.

Les militants Action syndicale œuvrent dans notre syndicat pour mettre en évidence les enjeux actuels, leur complexité (élaboration d'un livre noir de la LRU, d'un livre blanc, recours au Conseil d'Etat, renouvellement de nos mandats, ré-édition du Mémo, etc.), pour soutenir les personnels titulaires et



non titulaires, en souffrance au travail. Les récents succès du SNESUP dans les élections professionnelles, au CTPU comme au CS et aux CSI du CNRS, confirment notre rôle de première organisation syndicale.

Pour poursuivre des actions au plus près du local, articulées au niveau national, il nous faut dynamiser les sections en prenant pour point d'appui la tendance Action syndicale. Parmi les grandes étapes qui jalonnent 2011, transformons notre congrès (6-8 avril) et les élections au CNU en réussite collective. ●

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 75024 Paris la Vallée cedex 12 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 384 278 778 00047 - RCS Nanterre - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr